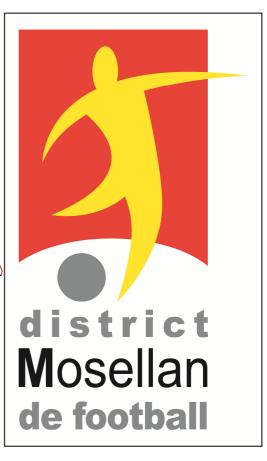


# Fascicule Technique et Administratif de l'Arbitrage Mosellan Saison 2017 - 2018

COMUSSION

PARTEMENTALE

DES ARBITRES



# **CALENDRIER GENERAL SENIORS - SAISON 2017-2018**

201	7-2	2018	L1	L2	N1	N2	N3	CF	CL	R1	R2	R3	R4	Cp Reg	
						ı	Juill	et	ı			1	ı	1	-
vendredi samedi	28 29	Juillet Juillet		1											28
dimanche	30	Juillet													30
							Αοί	ùt							
vendredi	4	Août		2	1										4
samedi dimanche	5	Août Août	1											1	5
vendredi	6 11	Août		3	2									+	11
samedi	12	Août	2			1				T. PERUSSEL					12
dimanche	13	Août													13
mardi	15	Août													15
vendredi	18	Août	2	4	3	2	4							-	18
samedi dimanche	19 20	Août Août	3			2	1	T2		1					19 20
vendredi	25	Août		5	4			12						1	25
samedi	26	Août	4			3	2								26
dimanche	27	Août								2	1	1	1		27
Mercredi	30	Août					3								30
do d!		Contourbus			-		Septer	nbre							4
vendredi samedi	2	Septembre Septembre			5	4	4								2
dimanche	3	Septembre				-	7			3	2	2	2	1	3
vendredi	8	Septembre		6	6										8
samedi	9	Septembre	5			5									9
dimanche	10	Septembre		_	_			T3	TI						10
vendredi	15	Septembre Septembre	6	7	7	6	5								15 16
samedi dimanche	16 17	Septembre	ь			ь	5			4	3	3	3		16
mardi	19	Septembre		8											19
mercredi	20	Septembre								5					20
vendredi	22	Septembre		9	8										22
samedi	23	Septembre	7					TA	TO	MP	NAD	MP	N/D		23
dimanche vendredi	24 29	Septembre Septembre		10	9			T4	T2	MR	MR	MR	MR		24 29
samedi	30	Septembre	8	10	,	7	6								30
							Octo	bre							Г
dimanche	1	Octobre								6	4	4	4		1
dimanche	8	Octobre						T5	Т3	MR	MR	MR	MR		8
vendredi	13	Octobre		11	10										13
samedi dimanche	14 15	Octobre Octobre	9			8	7			7	5	5	5		14 15
vendredi	20	Octobre		12						/	5	3	5		20
samedi	21	Octobre	10												21
dimanche	22	Octobre						Т6		8	6	6	6		22
vendredi	27	Octobre		13	11										27
samedi dimanche	28 29	Octobre	11			9	8			9	7	7	7		28 29
mardi	31	Octobre Octobre			MR					9	,	,	,		31
		230000					Noven	nbre							
mercredi	1	Novembre				MR	MR								1
vendredi	3	Novembre		14	12										3
samedi	4	Novembre	12			10	9								4
dimanche	10	Novembre			MP					10	8	8	8		5 10
vendredi samedi	10 11	Novembre Novembre			MR	MR	10	T7							10
dimanche	12	Novembre				14111		T7	T4	MR	MR	MR	MR		12
vendredi	17	Novembre		15	13										17
samedi	18	Novembre	13			11	11								18
dimanche	19	Novembre		4.0	4.4					11	9	9	9		19
vendredi samedi	24 25	Novembre Novembre	14	16	14	12	12								24 25
dimanche	26	Novembre	17			12	12			12	10	10	10		26
mardi	28	Novembre		17											28
mercredi	29	Novembre	15												29
							Décen	nbre							
vendredi	1	Décembre			MR										1
samedi	2	Décembre	16			MR	13	T8	1/225	MP	MD	MP	N/D		2
dimanche vendredi	8	Décembre Décembre		18	15			T8	1/32F	MR	MR	MR	MR		8
samedi	9	Décembre	17	10	13	13	14								9
dimanche	10	Décembre								13	11	11	11		10
vendredi	15	Décembre		19	16										15
samedi	16	Décembre	18			14	15								16
dimanche mercredi	17 20	Décembre Décembre	19		17	15			MR	MR	MR	MR	MR		17 20
lundi	25	Décembre	19		1/	15									25
74.1.41							Janv	ier							ſ
lundi	1	Janvier													1
vendredi	5	Janvier			MR										5
samedi	6	Janvier				MR		1/32 F							6
dimanche	7	Janvier		30	40			1/32 F							7
vendredi samedi	12 13	Janvier Janvier	20	20	18	16									13
dimanche	14	Janvier	20			10									14
mardi	16	Janvier		21											16
mercredi	17	Janvier	21												17
vendredi	19	Janvier		22	19										19

Manual   M		1					1	T							
March   Marc	samedi	20	Janvier	22			17	MR							
March   15   Mar		-							1/16 5						
		-													
Second   1		$\overline{}$			22	MD			1/10 F						24
Genamber   10   John   10   10   10   10   10   10   10   1		-		22	23	IVIN	MP	16							20
Very   Control   2   Fevirer   24		-		23			IVIIV	10		MR	MR				
Second   2   Februar   24   250   18   17   18   14   18   18   18   17   18   18   17   18   18	diffiditione	20	Janvier					Févri	or	IVIIX	IVIIX				20
Second   S	wondrodi	121	Fáurior	l	24	20	l	l	e i				ı		1
General   Commont   Comm				24	24	20	10	17							
Service   Serv		$\overline{}$		24			10	1/			1/	MD	MP	MD	
Provided   9   February   25   50   1		$\overline{}$							1/8 E		14	IVIK	IVIN	IVIK	
		-													
Second   10   February   25		-			25	21			1/01						
Generative   13   February   26   28   20   19   15   12   12   12   12   13   13   13   13		-		25			19	18		1/16F	MR	MR	MR	MR	
		-								_,					
Sameting   17   Feyrier   26   20   19   15   12   12   12   13		-			26	22									16
Commander   12   Feyrier		$\overline{}$		26			20	19							17
Service   22   Fevirer   27   23   MR		-									15	12	12	12	18
Samedia   22   Fevrier   27   MR	vendredi	23	Février		27	23									23
marcing   22   Fevrier	samedi	24	Février	27			MR	MR							24
Mars	dimanche	25	Février								16	13	13	13	25
Vendred   3   Mars   28   MR															27
Second   2   Mars	mercredi	28	Février												28
Sametia   3   Mars   28   21   20   1/9F   MR   MR   MR   MR   MR   4   4   4   10   10   10   10   10								Mai	'S						
Genandre   4   Mars	vendredi	-	Mars		28	MR									
Semedia   19   Mars   29   24		-		28			21	20							
Samed   10   Mars   29   22   21   17   14   14   14   14   15   15   15   15		$\overline{}$								1/8F	MR	MR	MR	MR	
Gimanche   11   Mars		-			29	24									
Sement   15   Mars   30   23   22   18   19   19   19   10   19   10   19   10   19   10   19   10   19   10   10		$\overline{}$		29			22	21							
Samed   17   Mars   30   30   23   22   30   31   15   15   15   18   30   30   30   30   30   30   30   3		-									17	14	14	14	
Dimarche   18   Mars		-			30										
marcial   20   Mars   MR		-		30			23	22							
mercredic   21   Mars		-									18	15	15	15	
Second   23   Mars		-				MR									20
Samed   24   Mars		-					MR								21
General   10   Mars		-				26									23
		-					24	23							
Samed   1   Ayri   31   Ayri   32   28   25   24   20   17   17   17   18   31   33   29   26   25   24   20   21   18   18   18   15   32   33   39   26   25   24   21   21   21   28   34   36   32   34   36   32   34   36   32   34   36   32   34   35   31   34   35   32   34   35   31   35   31   35   31   35   31   35   31   35   31   35   31   35   31   35   31   35   31   35   31   35   31   35   32   34   35   32   34   35   35   35   35   35   35   35		-									19	16	16	16	
Climanch   1		-			31	27									30
Idinanch   1	samedi	31	Mars				MR	MR							31
Lendid   2									1						
vendredi   6   Avril   32   32   28   24									il						
Samedi   7   Avril   32   25   24   20   77   17   17   17   8   8   vendredi   13   Avril   33   29   26   25   26   27   27   28   28   28   27   28   28				31					il	1/4F	MR	MR	MR	MR	1
dimanche   8	lundi	2	Avril	31	22	20			il	1/4F	MR	MR	MR	MR	1 2
Samedi   14   Avril   33   33   29   26   25   21   18   18   18   14   14   15   15   17   18   18   18   18   15   17   18   18   18   18   18   18   18	lundi vendredi	<b>2</b>	Avril Avril		32	28		Avr	il	1/4F	MR	MR	MR	MR	1 2 6
Samedi   14	lundi vendredi samedi	6 7	Avril Avril Avril		32	28		Avr	il	1/4F					1 2 6 7
Imarche   15   Avril	lundi vendredi samedi dimanche	6 7 8	Avril Avril Avril Avril					Avr	il	1/4F					1 2 6 7
mardi   17   Avril	lundi vendredi samedi dimanche vendredi	6 7 8 13	Avril Avril Avril Avril Avril	32			25	Avr	il	1/4F					1 2 6 7 8 13
mercedi   18	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi	2 6 7 8 13	Avril Avril Avril Avril Avril Avril Avril	32			25	Avr		1/4F	20	17	17	17	1 2 6 6 7 8 8 13 14
Vendredi   20	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche	6 7 8 13 14 15	Avril Avril Avril Avril Avril Avril Avril Avril Avril	32			25	Avr		1/4F	20	17	17	17	1 2 6 7 8 13 14
Samedi   11	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi	6 7 8 13 14 15 17	Avril	32			25	Avr	1/2F	1/4F	20	17	17	17	1 2 6 7 8 13 14 15 17
Description   Column   Colum	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi	2 6 7 8 13 14 15 17	Avril	32	33	29	25	Avr	1/2F	1/4F	20	17	17	17	1 2 2 6 6 7 7 8 13 14 15 17 18
mercredi   25   Avril	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20	Avril	32	33	29	25	24 25	1/2F	1/4F	20	17	17	17	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 17 17 18 20
Vendredi   27	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21	Avril	32	33	29	25	24 25	1/2F	1/4F	20	17	17	17	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 17 18 18 20 21
Samedi   28   Avril   35   28   27   23   19   19   19   29	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21	Avril	32	33	29	25	24 25	1/2F	1/4F	20 21 22	17	17	17	1 2 2 6 7 7 8 8 13 14 15 17 18 20 20 21 22
Mai	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi vendredi vandredi vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25	Avril	32	33	29	25	24 25	1/2F	1/4F	20 21 22	17	17	17	1 2 6 7 7 8 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 25
Marticol   1	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi vendredi vendredi vendredi vendredi vendredi	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27	Avril	32	33	29	25 26 27	24 25 25	1/2F	1/4F	20 21 22	17	17	17	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 17 17 18 20 21 22 25 27
vendredi         4         Mai         36         32         MR         28         36         5         5         5         5         6         MR         MR         28         1/2F         MR         MR         RM         6         6         MR	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi demanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28	Avril	32	33	29	25 26 27	24 25 25	1/2F	1/4F	20 21 22 MR	17 18 18 MR	17 18 18 MR	17 18 MR	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 15 17 18 20 21 22 25 27 28
vendredi         4         Mai         36         32         MR         28         36         5         5         5         5         6         MR         MR         28         1/2F         MR         MR         RM         6         6         MR	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi demanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28	Avril	32	33	29	25 26 27	24 25 26 27	1/2F 1/2F	1/4F	20 21 22 MR	17 18 18 MR	17 18 18 MR	17 18 MR	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 15 17 18 20 21 22 25 27 28
dimanche   6	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi samedi dimanche mercredi	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29	Avril	32	33	29	25 26 27	24 25 26 26 Ma	1/2F 1/2F	1/4F	20 21 22 MR	17 18 18 MR	17 18 18 MR	17 18 MR	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 17 17 18 20 21 22 25 27 28 29
dimanche   6	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi vendredi	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29	Avril	32	34 34 35	30	25 26 27	24 25 26 26 Ma	1/2F 1/2F	1/4F	20 21 22 MR	17 18 18 MR	17 18 18 MR	17 18 MR	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29
jeudi   10   Mai	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29	Avril	32 33 34 34	34 34 35	30	25 26 27 27 28	24 25 26 26 Ma	1/2F 1/2F	1/4F	20 21 22 MR	17 18 18 MR	17 18 18 MR	17 18 MR	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 14 15 15 17 18 8 20 21 22 25 27 28 29 11 4 4
vendredi         11         Mai         37         33         11           samedi         12         Mai         37         29         29         12           dimanche         13         Mai         38         34         24         20         20         20         13           vendredi         18         Mai         38         34         18         18           samedi         19         Mai         38         30         30         30         19           dimanche         20         Mai         20         Mai         25         21         21         21         21           mardi         21         Mai         Bar. L2/Na.         22         <	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29	Avril	32 33 34 34	34 34 35	30	25 26 27 27 28	24 25 26 26 Ma	1/2F 1/2F		20 21 22 MR	17 18 18 MR	17 18 18 MR	17 18 MR	1 2 6 6 7 7 8 8 133 144 15 15 177 188 200 21 22 25 25 27 27 28 29 29 14 4 5 5 6 6
Samedi   12   Mai   37   29   29   29   24   20   20   20   20   13	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29	Avril	32 33 34 34	34 34 35	30	25 26 27 27 28	24 25 26 26 Ma MR 28	1/2F 1/2F		20 21 22 MR	17 18 18 MR	17 18 18 MR	17 18 MR	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 17 17 18 18 20 21 22 25 27 28 29 29 11 4 4 5 5 6 6 8 8
dimanche   13   Mai	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche merdredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29	Avril	32 33 34 34	33 34 35 35	30 31 32	25 26 27 27 28	24 25 26 26 Ma MR 28	1/2F 1/2F		20 21 22 MR	17 18 18 MR	17 18 18 MR	17 18 MR	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 25 27 27 28 29 11 4 4 5 5 6 6 8 8 10 0
vendredi         18         Mai         38         34         18           samedi         19         Mai         38         30         30         19           dimanche         20         Mai         25         21         21         21         20           lundi         21         Mai         22         Mai         22         Mai         21         23         23         23         23         23         23         24         24         22         2	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche merdredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29	Avril	32 33 34 34	33 34 35 35	30 31 32	25 26 27 27 28	24 25 26 26 Ma MR 28	1/2F 1/2F		20 21 22 MR	17 18 18 MR	17 18 18 MR	17 18 MR	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 14 15 17 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12
Samedi   19   Mai   38   30   30   30   25   21   21   21   20	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 1 4 5 6 8 10 11	Avril	32 33 34 34 35	33 34 35 35	30 31 32	25 26 27 27 28	24 25 26 26 MR MR	1/2F 1/2F		20 21 22 MR 23	17 18 18 MR MR	17 18 18 MR MR	17 18 18 MR 19	1 2 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 12 20 21 1 22 2 25 27 28 29 29 1 1 4 4 5 5 6 6 8 8 10 0 11 1 12 12
dimanche   20   Mai	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche jeudi vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 1 4 5 6 8 10 11 11 12 13	Avril	32 33 34 34 35	33 34 35 36 37	30 31 32 33	25 26 27 27 28	24 25 26 26 MR MR	1/2F 1/2F		20 21 22 MR 23	17 18 18 MR MR	17 18 18 MR MR	17 18 18 MR 19	1 2 6 6 7 7 8 8 13 13 14 15 15 17 17 18 20 21 22 25 25 27 27 28 29 29 14 4 5 5 6 6 8 8 10 11 12 12 13
Iundi   21   Mai	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche merdedi samedi dimanche merdedi samedi dimanche merdedi samedi dimanche jeudi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 1 4 5 6 8 10 11 11 12 13 18	Avril	32 33 34 34 35 36	33 34 35 36 37	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 26 26 MR 28 MR 29	1/2F 1/2F		20 21 22 MR 23	17 18 18 MR MR	17 18 18 MR MR	17 18 18 MR 19	1 2 6 6 7 7 8 8 13 13 14 15 15 17 17 18 18 20 21 22 25 25 27 28 29 29 11 4 4 5 5 6 6 8 8 10 11 12 13 18 18
mardi         22         Mai         Bar. L2/Na.         22           mercredi         23         Mai         Bar. L1/L2         23           dimanche         27         Mai         Bar. Retour         Bar. Retour         26         22         22         22         27           Vendredi         1         Juin         1	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche jeudi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 1 4 5 6 8 10 11 11 12 13 18	Avril	32 33 34 34 35 36	33 34 35 36 37	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 26 26 MR 28 MR 29	1/2F 1/2F		20 21 22 MR 23 MR	17 18 18 MR 19 20	17 18 18 MR MR 20	17 18 18 MR 19 20	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 15 17 17 18 18 20 21 12 22 25 25 27 27 28 28 29 11 4 4 5 5 6 6 8 8 10 11 12 12 13 3 18 19 19
mercredi   23   Mai   Bar. L1/L2	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche  mardi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 1 4 5 6 8 10 11 11 12 13 18	Avril	32 33 34 34 35 36	33 34 35 36 37	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 26 26 MR 28 MR 29	1/2F 1/2F		20 21 22 MR 23 MR	17 18 18 MR 19 20	17 18 18 MR MR 20	17 18 18 MR 19 20	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 17 18 18 20 12 12 12 12 13 18 19 19 20 10 11 11 12 12 13 18 19 19 12 10 16 17 17 18 18 19 19 10 10 11 11 12 12 13 18 18 19 19 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
dimanche   27   Mai   Bar. Retour   Bar. Retour     26   22   22   22   27	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche  mardi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 1 4 5 6 8 10 11 11 12 13 13 18 19 20 20 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Avril	32 33 34 34 35 36	33 34 35 36 37 38	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 26 26 MR 28 MR 29	1/2F 1/2F		20 21 22 MR 23 MR	17 18 18 MR 19 20	17 18 18 MR MR 20	17 18 18 MR 19 20	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 12 13 18 19 9 20 21 1
Vendredi   1	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche pudi vendredi samedi dimanche mardi jeudi vendredi samedi dimanche lundi mardi	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 1 4 5 6 8 10 11 11 12 13 14 14 15 16 16 17 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	Avril	32 33 34 34 35 36 37	33 34 35 36 37 38	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 26 26 MR 28 MR 29	1/2F 1/2F		20 21 22 MR 23 MR	17 18 18 MR 19 20	17 18 18 MR MR 20	17 18 18 MR 19 20	1 2 2 6 6 7 7 8 8 13 13 14 15 15 17 17 18 18 19 19 11 11 12 13 18 19 19 12 12 12 12 12 12 12 12 13 18 19 19 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12
vendredi         1         Juin         1           samedi         2         Juin         Finale         2           dimanche         3         Juin         3           vendredi         8         Juin         8           samedi         9         Juin         9	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi samedi dimanche mercredi samedi dimanche merdredi samedi dimanche merdredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche mardi jeudi vendredi samedi dimanche uendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 1 4 5 6 8 10 11 11 12 13 18 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19	Avril	32 33 34 35 36 37 38	33 34 35 36 37 38 Bar. L2/Na.	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 26 26 MR 28 MR 29	1/2F 1/2F		20 21 22 MR 23 MR 23	17 18 18 MR 19 20 21	17 18 18 MR 19 20	17 18 18 MR 19 20 21	1 2 6 6 7 7 8 8 13 13 14 15 15 17 17 18 18 20 21 22 25 25 5 6 6 8 8 10 11 12 13 18 19 20 21 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22
samedi         2         Juin         Finale         2           dimanche         3         Juin         3         3           vendredi         8         Juin         8         8           samedi         9         Juin         9         9	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi samedi dimanche mercredi samedi dimanche merdredi samedi dimanche merdredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche mardi jeudi vendredi samedi dimanche uendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 1 4 5 6 8 10 11 11 12 13 18 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19	Avril	32 33 34 35 36 37 38	33 34 35 36 37 38 Bar. L2/Na.	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 25 26 26 27 Ma MR 28 MR 29 30	1/2F 1/2F 1/2F		20 21 22 MR 23 MR 23	17 18 18 MR 19 20 21	17 18 18 MR 19 20	17 18 18 MR 19 20 21	1 2 6 6 7 7 8 8 13 13 14 15 15 17 17 18 18 20 21 22 25 25 5 6 6 8 8 10 11 12 13 18 19 20 21 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22
dimanche         3         Juin         3           vendredi         8         Juin         8           samedi         9         Juin         9	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche jeudi vendredi samedi dimanche mardi jeudi vendredi samedi dimanche mardi jeudi vendredi samedi dimanche jeudi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 1 4 5 6 8 10 11 11 12 13 18 19 20 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Avril	32 33 34 35 36 37 38	33 34 35 36 37 38 Bar. L2/Na.	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 25 26 26 27 Ma MR 28 MR 29 30	1/2F 1/2F 1/2F		20 21 22 MR 23 MR 23	17 18 18 MR 19 20 21	17 18 18 MR 19 20	17 18 18 MR 19 20 21	1 2 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 15 12 22 25 25 27 28 10 11 11 12 21 13 18 19 20 21 22 23 27
vendredi         8         Juin         8           samedi         9         Juin         9	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche jeudi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche vendredi	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 4 5 6 8 10 11 12 22 23 3 13 14 14 15 17 18 18 20 21 19 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21 21	Avril	32 33 34 35 36 37 38	33 34 35 36 37 38 Bar. L2/Na.	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 25 26 26 27 Ma MR 28 MR 29 30	1/2F 1/2F 1/2F	1/2F	20 21 22 MR 23 MR 23	17 18 18 MR 19 20 21	17 18 18 MR 19 20	17 18 18 MR 19 20 21	1 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 15 17 17 18 18 20 12 12 12 12 13 13 18 19 19 12 12 12 12 13 18 19 19 12 12 12 12 13 18 18 19 19 12 12 12 12 13 18 18 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19
samedi 9 Juin 9	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche  mardi vendredi samedi dimanche uendredi samedi dimanche mardi jeudi vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 1 4 5 6 8 10 11 11 12 13 18 19 20 20 21 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	Avril	32 33 34 35 36 37 38	33 34 35 36 37 38 Bar. L2/Na.	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 25 26 26 27 Ma MR 28 MR 29 30	1/2F 1/2F 1/2F	1/2F	20 21 22 MR 23 MR 23	17 18 18 MR 19 20 21	17 18 18 MR 19 20	17 18 18 MR 19 20 21	1 2 2 6 6 7 7 8 8 13 14 15 15 12 13 13 18 19 19 20 21 12 22 23 27 11 1 2 2
	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche  mardi vendredi samedi dimanche mardi jeudi vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 1 4 5 6 8 10 11 11 12 13 18 18 19 20 21 21 22 22 22 25 27 27 28 29 29 20 20 21 21 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	Avril	32 33 34 35 36 37 38	33 34 35 36 37 38 Bar. L2/Na.	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 25 26 26 27 Ma MR 28 MR 29 30	1/2F 1/2F 1/2F	1/2F	20 21 22 MR 23 MR 23	17 18 18 MR 19 20 21	17 18 18 MR 19 20	17 18 18 MR 19 20 21	1 2 2 6 6 7 7 7 8 8 13 13 14 15 15 17 17 18 18 17 17 18 18 18 19 19 12 10 12 12 12 12 13 18 18 19 19 12 10 12 12 12 12 13 18 18 19 19 12 10 11 11 12 12 13 18 18 19 19 12 10 11 11 12 12 13 13 18 18 19 19 10 11 11 11 12 12 13 13 18 18 19 19 10 11 11 11 12 11 13 18 18 19 19 10 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11
gimancne   10    Julin	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche merdi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche vendredi mardi mercredi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 29 1 4 4 5 6 8 10 11 11 11 13 13 14 14 15 17 17 18 18 18 18 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19	Avril	32 33 34 35 36 37 38	33 34 35 36 37 38 Bar. L2/Na.	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 25 26 26 27 Ma MR 28 MR 29 30	1/2F 1/2F 1/2F	1/2F	20 21 22 MR 23 MR 23	17 18 18 MR 19 20 21	17 18 18 MR 19 20	17 18 18 MR 19 20 21	1 2 6 6 7 7 8 8 13 13 14 15 15 17 17 18 18 20 21 22 25 25 27 27 28 29 29 11 12 13 18 18 19 20 20 21 22 23 27 27 28 23 3 3 8 8
	lundi vendredi samedi dimanche vendredi samedi dimanche mardi mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mercredi vendredi samedi dimanche mardi vendredi samedi dimanche mardi jeudi vendredi samedi dimanche	2 6 7 8 13 14 15 17 18 20 21 22 25 27 28 29 29 1 4 4 5 6 8 10 11 11 12 20 20 21 22 25 27 27 28 29 29 29 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	Avril	32 33 34 35 36 37 38	33 34 35 36 37 38 Bar. L2/Na.	30 31 32 33	25 26 27 27 28 MR	24 25 25 26 26 27 Ma MR 28 MR 29 30	1/2F 1/2F 1/2F	1/2F	20 21 22 MR 23 MR 23	17 18 18 MR 19 20 21	17 18 18 MR 19 20	17 18 18 MR 19 20 21	1 2 2 3 3 8 8 9 9

Vacances	Toussaint	du 21 oct 2017 au 6 nov 2017
scolaires	Noël	du 23 dec 2017 au 8 janv 2018
2017/2018	Hiver	du 24 fev 2018 au 12 mars 2018
2017/2018	Printemps	du 21 avril 2018 au 7 mai 2018

# CALENDRIER GÉNÉRAL JEUNES LGEF "LORRAINE" - SAISON 2017-2018

2017-20	018	CN U19	CN U17	GAMBARD.	U19 DH	U19 DHR	CPE U19	U17 DH	U17 DHR	CPE U17	U15 INTER	U15 DH	U15 DHR	U15 PH	CPE U15	U13 DH	U13 DHR	cpe U13	SELECTION
		ı	ı	1		ı	ı		Αοί	ùt	1		1		1	1	1	1	
samedi 5	Août																		<u> </u>
dimanche 6	Août																		<u> </u>
samedi 12	Août																		
dimanche 13	Août																		
samedi 19	Août																		
dimanche 20	Août																		
samedi 26	Août																		
dimanche 27	Août																		<u> </u>
								Septer	nbre										
	Septembre							1				1							
	Septembre				1	1					1								<del>                                     </del>
	Septembre			1.7	2			2	1		1	2	1	1		1	1		-
	Septembre Septembre			1T	2			3	2	<del> </del>	2	3	2	2	<del> </del>	2	2		
	Septembre				3	2					3								
	Septembre			1		-		4	3	1 T		4	3	3	1 T	3	3	Tour Fest.	
	Septembre			2 T			1 T				4								
samedi 30	Septembre							5	4			5	4	4		4	4		
								Octo	bre										
dimanche 1	Octobre				4	3					5								
samedi 7	Octobre							6	5			6	5	5		5	5		
dimanche 8	Octobre				5	4					6								
samedi 14	Octobre							7	MR	2 T		7	MR	MR	2 T	MR	MR	Tour Fest.	
dimanche 15	Octobre			3 T	MR	MR	2 T	•			7	•	_						
samedi 21 dimanche 22	Octobre Octobre			+	6	5		8	6		8	8	6	6		6	6		-
samedi 28	Octobre			+	0	3		MR	MR	MR	0	MR	MR	MR	MR	MR	MR		+
dimanche 29	Octobre			MR	MR	MR	MR	14111	IVIIX	IVIIX	MR	14111	IVIIX	IVIII		14111	IVIIX		
								Noven	nbre						l		·		
mercredi 1	Novembre																		
samedi 4	Novembre			1				MR	MR	MR	<u> </u>	MR	MR	MR	MR	<b>†</b>		1	
dimanche 5	Novembre				7	MR	MR				9								
samedi 11	Novembre							MR	MR	1/32 F		MR	MR	MR	1/32 F	7	7	İ	
dimanche 12	Novembre			Fin Rég.	MR	MR	3 T				MR								
samedi 18	Novembre							9	7			9	7	7		8	8		
dimanche 19	Novembre				8	6					10								
samedi 25	Novembre							10	8			10	8	8		9	9		<del> </del>
dimanche 26	Novembre				9	7		Dássa	a la u a		11								
	D ( l	l	ı	1 1		 		Décen		ı		44		0	ı	140	. AAD		
samedi 2 dimanche 3	Décembre Décembre			+	10	8		11	9	-	12	11	9	9	-	MR	MR		<del> </del>
samedi 9	Décembre			+	10			MR	MR	1/16 F	12	MR	MR	MR	1/16 F				+
dimanche 10	Décembre			1 TF	MR	MR	1/16 F	.7111	.7111	2,101	MR	14111	.7111	14111	2,101				<u> </u>
samedi 16	Décembre						-,	12	MR			12	MR	MR					
dimanche 17	Décembre				11	9					13								
								Janv	ier										
samedi 6	Janvier																		
dimanche 7	Janvier																		
samedi 13	Janvier																		
dimanche 14	Janvier			1/64 F															
samedi 20	Janvier																		<del> </del>
dimanche 21	Janvier	L				<u> </u>			L	L	L		L		L	L	L		

	Г				1				1							
samedi 27 Janvier																27
dimanche 28 Janvier					_,			Elim. Futsal								28
	<u> </u>				Févr	ier										
samedi 3 Février																3
dimanche 4 Février	1/32 F															4
samedi 10 Février																10
dimanche 11 Février								Finale Futsal								11
samedi 17 Février																17
dimanche 18 Février																18
samedi 24 Février					13	10			13	10	10					24
dimanche 25 Février	1/16 F	12	10					14								25
					Ma	rs										
samedi 3 Mars																3
dimanche 4 Mars		13														4
samedi 10 Mars					14	11			14	11	11		1	1		10
dimanche 11 Mars		14	11					15								11
samedi 17 Mars					MR	MR	1/8 F		MR	MR	MR	1/8 F	2	2		17
dimanche 18 Mars	1/8 F	MR	MR	1/8 F				MR								18
samedi 24 Mars					15	12			15	12	12		MR	MR	Fest. Districts	24
dimanche 25 Mars		15	12					16								25
samedi 31 Mars					MR	MR	1/4 F		MR	MR	MR	1/4 F	3	3		31
					Avr	il										
dimanche 1 Avril	1/4 F	MR	MR	1/4 F				MR		1	1	1	1			1
samedi 7 Avril	-,			_,	16	13			16	13	13		4	4	Fest. Territoire	7
dimanche 8 Avril		16	13				1	17								8
samedi 14 Avril					17	14			17	14	14		5	5		14
dimanche 15 Avril	1/2 F	17	14					18					_			15
samedi 21 Avril	-/				18	15	1		18	15	15		6	6		21
dimanche 22 Avril		18	15					19								22
samedi 28 Avril					19				19				MR	MR		28
dimanche 29 Avril		19						MR								29
			<u> </u>		Ma	ni	<u> </u>			<u> </u>	ı	ı	ı			
mardi 1 Mai		MR	MR	MR	MR	MR	MR	1	MR	MR	MR	MR	l	Ι		1
samedi 5 Mai		IVIIX	IVIIX	IVIIX	20	16	IVIIX		20	16	16	IVIIX	MR	MR	Fest. LGEF	5
dimanche 6 Mai		20	16		20	10	<u> </u>	20	20	10	10		IVIIX	IVIIX	Test. EGEI	6
mardi 8 Mai	FINALE	MR	MR	1/2 F	MR	MR	1/2 F	20	MR	MR	MR	1/2 F			+	8
jeudi 10 Mai	THALL	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR			+	10
samedi 12 Mai		IVIIX	IVIIX	IVIIX	21	17	IVIIX	IVIIX	21	17	17	IVIIX	7	7	+	12
dimanche 13 Mai		21	17			1,	<b>-</b>	21	21	17	- 1/		,	,	+	13
samedi 19 Mai					MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR	8	8	+ -	19
dimanche 20 Mai		MR	MR	MR	14111	.7111	.4111	MR	14117	.7111	14117	14111			+	20
samedi 26 Mai		IVIIV	IVIIX	14117	22	18		14117	22	18	18		9	9	+ -	26
dimanche 27 Mai		22	18			10		22		10	10		,		+ -	27
difficited 27 High		- 22	10		Jui	n										21
annuali 2 tuin					Juli									1	Front floor	
samedi 2 Juin				=======		-						F10.1.0.1.F		-	Fest. finale	2
dimanche 3 Juin				FINALE		-	FINALE					FINALE		-	nationale	3
samedi 9 Juin														-	+	9
dimanche 10 Juin														-	+	10
samedi 16 Juin														-	+	16
dimanche 17 Juin						1	1							1		17

Vacances	Toussaint	du 21 oct au 6 nov
Vacances	Noël	du 23 dec au 8 jan
scolaires	Hiver	du 24 fev au 12 mars
2017/2018	Printemps	du 21 avril au 7 mai

# **CALENDRIER GENERAL SENIORS - SAISON 2017 - 2018**

Dates		D1 Uniassurance	D2, D3 et D4	Coupe de Moselle	Coupe Réserves	Coupe de France	Coupe de Lorraine
AOUT							
Samedi	12	Champ.Moselle					
Mardi	15	Champ.Moselle					
Dimanche	20					2 T	
Dimanche	27			2ème tour			
SEPTEMBRE							
Dimanche	3	1	1				
Dimanche	10	MR	MR	MR	1er tour	3T	1T
Dimanche	17	2	2				
Dimanche	24	MR	MR	MR	2ème tour	4T	2T
OCTOBRE							
Dimanche	1	3	3				
Dimanche	8	MR	MR	3ème tour	3ème tour	5T	3T
Dimanche	15	4	4				
Dimanche	22	5	5			6T	
Dimanche	29	6	6				
NOVEMBRE							
Dimanche	5	7	7				
Dimanche	12	MR	MR	MR	MR	7T	4T
Dimanche	19	8	8				
Dimanche	26	9	9				
DECEMBRE							
Dimanche	3	MR	MR	32ème	Tour Préliminaire	8T	1/32F
Dimanche	10	10		MR	MR		
Dimanche	17	MR		MR	MR		
			TREVE HIVERN	ALE du 18.12.17 au	16.02.18		
FEVRIER							
Dimanche	18	MR		16ème	16ème		
Dimanche	25	11	MR	MR	MR		
MARS							
Dimanche	4	12	MR	MR	8ème		8ème
Dimanche	11	13	10				
Dimanche	18	14	11				
Dimanche	25	15	12				
Samedi Pâques	31	MR	MR				
AVRIL							
Lundi Pâques	2	MR	MR	8ème	1/4		1/4
Dimanche	8	16	13		,		, .
Dimanche	15	17	14				
Dimanche	22	18	15				
Dimanche	29	19	16				
MAI							
Mardi	1	MR	MR	MR	MR		
Dimanche	6	20	MR	Tirage au sort (F	C Metz - Angers)		1/2
Mardi Jeudi Ascension	8 10	MR MR	MR MR	1/4			
Dimanche	13	21	17	1/4			
Lundi Pentecôte	21	2.1		1/2	1/2		
Dimanche	27	22	18	,	,		
JUIN							
Samedi	2						Finale
Dimanche	3			1er T 18/19			
Dimanche	10			Finale	Finale		
Dimanche	17						
Rentrée 2017 :	lundi 04	septembre 2017					
					it : du 21/10 au 06/1		
Vac	ances 2	017/2018			du 23/12 au 08/01/		
					du 24/02 AU 12/03, os : du 21/04 au 07/0		
				rintellip	uu 21/04 au 0//0	372010	

		CAL	ENDRI	ER GE	NERA	L JEU	NES - <mark>S</mark>	AISON	2017 - 20	18	
Dates		U19	U18	U17	U15	U13	Festival U13	Festival Réserves U13	Coupe Moselle	Coupe Réserves	Coupe Ligue
SEPTEMBRE											
Samedi	2										
Dimanche Samedi	3 9			1		1					
Dimanche	10				1						1er Gambardella
Samedi	16	2	2	2		2					
Dimanche	17 23	MR	MR	MR	2	MD	1eeT	1 T allas			1
Samedi Dimanche	24	IVIK	IVIK	IVIK	MR	MR	1er T	1 T aller			1er tour 1er tour
Samedi	30	3	3	3		3					
OCTOBRE	_										
Dimanche Samedi	7	4	4	4	3	4					
Dimanche	8	-	-	7	4	-					
Samedi	14	MR	MR	MR		MR	2ème T	1 T retour	1	1	2ème tour
Dimanche	15	5	5	5	MR	5			1	1	2ème tour
Samedi Dimanche	21 22	5	5	5	5	5					
Samedi	28	1	1	MR		MR	3ème T	2T aller			
Dimanche	29				MR						
NOVEMBRE Samedi	4	9	9	9	1	MR	MR	MR			
Dimanche	5	,	,	3	9	IVIA	IVII	TVIIX			
Samedi	11	MR	MR	MR		MR	MR	MR	2	2	32ème
Dimanche	12				MR				2	2	32ème
Samedi Dimanche	18 19	6	6	6	6	6					
Samedi	25	7	7	7		7					
Dimanche	26				7						
DECEMBRE	١ ،	0	0	0		MD					
Samedi Dimanche	3	8	8	8	8	MR					
Samedi	9	MR	MR	MR		MR			MR	MR	1/16
Dimanche	10				MR				MR	MR	1/16
samedi dimanche	16 17	MR	MR	MR	MR	MR			32ème 32ème	3	
Mercredi	20	MR	MR	MR	MR	MR			32eme	3	
					TREVE HI	VERNALE	du 21.12.1	7 au 23.02	2.18		
FEVRIER Samedi	24	1	1	1	1	1					
Dimanche	25	1	1	1	1	1					
MARS											
Samedi	3	MR	MR	MR		MR			MR	MR	
Dimanche Samedi	10	2	2	2	MR	2			MR	MR	
Dimanche	11				2						
Samedi	17	3	3	3		3					1/8
Dimanche Samedi	18 24	4	4	4	3	MR		2T reterre			1/8
Dimanche	25	4	4	4	4	IVIK	Finale Dep	2T retour			
Samedi Pâques	31	MR	MR	MR	MR	MR			1/16	MR	1/4
AVRIL	_										
lundi Pâques Samedi	7	MR 5	MR 5	MR 5	MR	4	Finale Ter		1/16	MR	1/4
Dimanche	8				5		Tillate Tel				
Samedi	14	6	6	6		5					
Dimanche Samedi	15 21	MR	MR	MR	6	6			1/8	MR	
Dimanche	22	IVIN	IVIN	IVIK	MR	U			1/8	MR	
Samedi	28	MR	MR	MR		MR					
Dimanche	29				MR						
MAI Mardi	1	MR	MR	MR	MR	MR			MR	MR	
Samedi	5	MR	MR	MR		MR	Finale Reg		MR	MR	
Dimanche	6				MR				Tirage au sort	FC Metz/Angers	
Mardi	8 10	7 MR	7 MR	7 MR	MR 7	7 MR					1/2
Jeudi Ascenc. Samedi	10	8 8	8 8	8 8	,	8 8					
Dimanche	13				8						
Samedi Pent	19	MR	MR	MR	MR	MR			1/4	1/4	
Lundi Pentecote Samedi	21 26	MR 9	MR 9	MR 9	MR	MR 9			1/4	1/4	Journée Féminines
Dimanche	27				9						
JUIN											
Samedi	2						Finale Nat	Finale Dep	1/2 finale	1/2 finale	Place I.
Dimanche Samedi	9								1/2 finale	1/2 finale	Finale
Dimanche	10										
Samedi	16								Finale	Finale	
Dimanche	17								Finale	Finale	
Jours F	ériés 201	.7	15-8	août	01-nov	11	l-nov				
	ériés 201	.8	01-		01-nov 01-mai	08-mai	l-nov 10-mai	20-mai			

### LES ÉCOLES D'ARBITRAGE ET LES PRÉPARATIONS DES CANDIDATS EN MOSELLE

Mesdames et Messieurs les Arbitres, retenez ces dates ... Et profitez du mieux possible de ces formations.

### SCA DE FORBACH

Dates	MARIENAU	GROS REDERCHING	Préformations des
Dates	Foyer à 19H00	Mairie à 19H00	Candidats
Septembre 17		Lundis 18 et 25	Petite Rosselle : stade à 9h00
Octobre 17	Mardi 03	Lundis 23 et 30	Sept. 17 : Samedis 09 et 23
Novembre 17	Mardi 07	Lundis 20 et 27	Oct. 17: Samedis 07, 14 et 21 Nov. 17: Samedis 04 et 18
Décembre 17	Mardi 05	Lundis 04 et 11	Déc. 17: Samedis 02 et 09
Janvier 18	Stage des nouveaux arbitres, le Dima	anche 14 au Foyer de Marienau	
Février 18	Mardi 06		Formation accélérée en 3 jours à Petite Rosselle (stade) :
Mars 18	Mardi 06	Lundis 19 et 26	de 7h30 à 17h00,
Avril 18	Mardi 03	Lundis 16 et 23	les 23, 24 et 26 Octobre 2017

#### **SCA DE HAYANGE**

GUENTRANGE Salle de Réunion du Stade à 18H30	Préparation des candidats et Écoles d'Arbitrage	Séances de préparation D2	Futsal (2 séances) GUENTRANGE 18H45
Septembre 17	Vendredis 08, 15 et 22 Lundis 18 et 25		Vendredis 30 Sept.
Octobre 17	Lundis 16 et 23 Vendredis 13, 20 et 27	Lundis 02 et 09 Mardis 10, 17, 24 et 31	et 06 Oct. 17
Novembre 17	Lundis 06, 13, 20 et 27 Vendredis 03, 10, 17 et 24	Mardi 07 Lundis 13 et 20	Préparations pour les candidats JAL et L3
Décembre 17	Lundis 04, 11 et 18 Vendredis 01, 08 et 15		A partir du mois d'Octobre, le
Janvier 18	Lundis 08, 15 et 22 Vendredis 05, 12 et 19		calendrier sera élaboré ultérieurement

#### **SCA DE METZ**

METZ District Mosellan de Football à 18H15	Préparation des candidats	Ecoles d'arbitrage	Futsal (séance unique)
Septembre 17	Vendredi 29	Vendredi 29	District Mosellan de
Octobre 17	Vendredi 20	Vendredi 20	Football
Novembre 17	Vendredi 10	Vendredi 10	à 18H15
Décembre 17	Vendredi 01	Vendredi 01	Vendredi 10
Mars 18		Vendredi 23	Novembre 2017
Avril 18		Vendredis 06 et 20	(sur convocation)

#### **SCA DE SARREBOURG**

Dates	DIEUZE à 19H00	SARRALTROFF à 19 heures		
Dates	Centre Social chemin du calvaire	Salle de l'Auberge au Lion d'Or		
Septembre 17	Vendredi 15	Vendredis 01 et 29		
Octobre 17	Vendredi 20	Vendredi 27		
Novembre 17	Vendredis 03 et 24	Vendredi 17		
Décembre 17	Vendredi 15	Vendredi 08		
Mars 18	Vendredi 30	Vendredi 23		

En raison du nombre important de modifications des Lois du Jeu, et en l'absence des circulaires de la DTA au 15 Août, il est décidé de publier le livret explicatif de la DTA dans ce fascicule de la CDA.

Attention toutefois aux mauvaises interprétations :

tous les détails techniques vous seront fournis lors de vos stages de rentrées en SCA, CDA ou CRA.

#### **RAPPELS IMPORTANTS**

Cette feuille de match "Papier" est appelée à DISPARAITRE.

La FMI (Feuille de Match Informatisée) est généralisée pour l'ensemble des compétitions Seniors et Jeunes, tant en Ligue qu'en District

Des rappels de formations auront lieu au cours de cette saison

Stages de rentrée et écoles d'arbitrage ...

Le « Compte FFF » permet de saisir vos indisponibilités. Néanmoins, il demeure nécessaire et **OBLIGATOIRE**, d'en informer par mail votre ou vos secrétaires de désignations SCA, CDA ou CRA

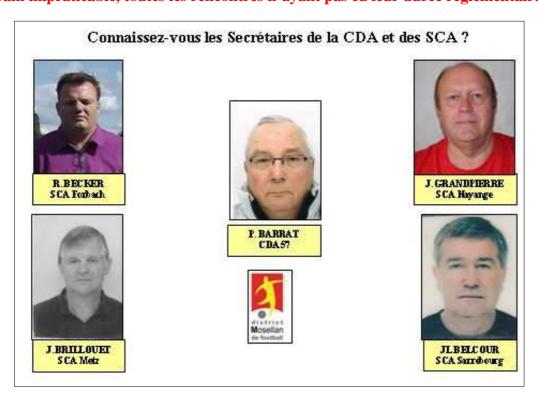
Grâce à la mise en place des rapports disciplinaires informatisés et uniformes, le nombre de rapports manquants va en décroissant. Quelques anomalies restent d'actualité et assombrissent les bonnes habitudes de beaucoup d'entre vous.

• tout d'abord, lorsque vous vous déplacez et que le terrain est impraticable (avec ou sans présentation d'arrêté municipal), vous devez absolument être en mesure d'inscrire sur la feuille de match papier votre avis sur l'état du terrain.

Même si vous avez écrit cet avis, il est nécessaire de faire un rapport explicatif. Par contre, inutile de récupérer l'arrêté municipal

- ne pas utiliser la FMI, mais faire une feuille de match PAPIER, plus rapport complémentaire
- si vous êtes arbitre assistant et qu'un incident (exclusion ou autre) se déroule près de votre zone, il vous est expressément demandé de faire également un rapport en plus du central, qui devra dans tous les cas en faire un.
- Les rapports doivent nous parvenir dans les 48h00 : MM. Barrat et Merulla

Il est demandé à tous les arbitres et membres de CDA/SCA de faire un rapport circonstancié DANS TOUS LES CAS de rencontres où il y a eu une anomalie quelconque, ceci, afin de ne pas réclamer de rapport plusieurs semaines après les faits – Match arrêté, absence d'équipe(s), procédure d'urgence, terrain impraticable, toutes les rencontres n'ayant pas eu leur durée réglementaire ...







## Généralités

Modifications possibles de "certaines sections organisationnelles des Lois du Jeu pour le football dont les Fédérations sont responsables"

- Durée de deux périodes de prolongations égales
- Exclusions temporaires (prisons) à la place de <u>certains ou tous</u> les motifs d'avertissement
- Nombre maximal de 5 remplacements (à l'exception de l'équipe évoluant dans la plus haut division du pays ou des équipes internationales A)



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

3

# Loi 3 – Joueurs

Nombre de remplacements

- Jusqu'à 5 maximum
- Déterminé par les Fédérations
- A l'exception de la plus haute division nationale (H et F) ainsi que les équipes internationales A (restent à 3 remplacements)



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

### Loi 3 – Joueurs

# Identification des joueurs (1/2)

- Identification via la Feuille de Match Informatisée
- À défaut, présentation de licences dématérialisées via "footclubs Compagnon"



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

5

# Loi 3 – Joueurs

# Identification des joueurs (2/2)

- À défaut, présentation d'une ou plusieurs licences imprimées en début de saison par le club, sur papier libre. Dans ce cas :
  - Pas nécessaire de présenter un certificat médical ni la demande de licence complétée dans la partie relative au contrôle médical
  - L'arbitre doit se saisir de cette licence imprimée et l'envoyer avec son rapport même si le club adverse ne dépose pas de réserve
- À défaut de licence imprimée, possibilité de présenter, comme auparavant :
  - Une pièce d'identité avec photo (ou la copie si elle permet d'identifier = pièce non officielle)
  - La demande licence de la saison en cours avec la partie contrôle médical complétée ou un certificat médical de non contre-indication
  - Si une pièce non officielle est présentée : saisie par l'arbitre uniquement en cas de réserve



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Loi 3 – Joueurs

#### Procédure de remplacement

- S'achève au moment où le remplaçant pénètre sur le terrain
- Joueur sorti devient un remplacé
- Remplaçant devient joueur et peut procéder à toute remise en jeu
  - Formulation plus claire (aucun changement en termes d'application pratique)







CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

7

# Loi 3 – Joueurs

#### Permutation avec le gardien de but

#### Sans l'accord de l'arbitre

- Laisser le jeu se poursuivre
- Avertir les deux joueurs au 1er arrêt de jeu sauf:
  - > Si la permutation a eu lieu à la mi-temps (y compris la mi-temps des prolongations)
  - Ou pendant la période entre la fin du match et le début des prolongations et/ou les tirs au but



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

## Loi 3 – Joueurs

#### Joueur hors du terrain

#### Regagne le terrain sans l'autorisation de l'arbitre

Interrompre le jeu (mais pas immédiatement si le joueur n'entrave pas le déroulement du jeu
 ou un officiel de match ou si la règle de l'avantage peut être appliqué)

**\*** 

#### Si l'arbitre arrête le jeu

- Si interférence : coup franc direct à l'endroit de l'interférence
- Si pas d'interférence : coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

9

# Loi 3 – Joueurs

But marqué avec personne supplémentaire sur le terrain

#### But marqué par une équipe comportant une personne supplémentaire

- Un joueur, un remplaçant, un joueur remplacé, un joueur exclu ou un officiel de l'équipe marque le but :
  - But refusé. C.F.D à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Loi 4 – Equipements des joueurs

**Couvre-chefs** 

#### Casquette du gardien de but

Les contraintes de la Loi 4 sur les couvre-chefs ne concernent pas cet équipement





CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

11

# Loi 4 – Equipements des joueurs

Systèmes de communication électroniques

#### Les joueurs y compris les remplaçants et les remplacés

Ne sont pas autorisés à porter ou à utiliser tout forme de système électronique ou de communication

#### Les Officiels d'équipe

Ne peuvent utiliser aucune forme de système de communication électronique

> sauf lorsque cela implique directement le bien-être ou la sécurité des joueurs



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Loi 5 – Arbitre

#### Décisions de l'Arbitre

- Les décisions de l'arbitre sur des faits en relations avec le jeu sont définitives, y compris la validation d'un but et le résultat du match.
  - > Les décisions de l'arbitre et de tous les autres officiels de match doivent toujours être respectées



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

13

# Loi 5 – Arbitre

#### **Mesures disciplinaires**

#### L'arbitre est habilité à infliger des cartons jaunes et rouges et...

- … lorsque le règlement de la compétition l'autorise, à <u>exclure temporairement</u> un joueur, à partir du moment…
- Approbation d'un protocole par la Fédération Nationale respectant des directives :
  - Réservées aux joueurs
  - Signal de l'arbitre
  - Durée de l'exclusion temporaire
  - Zone d'exclusion temporaire
  - Faute commise pendant une exclusion temporaire
  - Autres mesures disciplinaires
  - Système d'exclusion temporaire (pour tout ou partie des motifs d'avertissement)



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Loi 5 – Arbitre

#### **Mesures disciplinaires**

- Prendre des mesures à l'encontre des officiels d'équipe qui n'auraient pas un comportement responsable et les exclure du terrain et de ses abords immédiats
  - Un officiel d'équipe médical peut rester si l'équipe ne dispose d'aucune autre personne du corps médical et peut intervenir si un joueur a besoin d'une assistance médicale



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

15

# Loi 7 – Durée du match

#### **Mi-temps**

- Les joueurs ont le droit à une pause entre les deux périodes ne dépassant pas 15 minutes
  - Une courte pause rafraichissements est autorisée à la mi-temps des prolongations



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

Coup d'envoi

#### A chaque coup d'envoi

Tous les joueurs, à l'exception du joueur donnant le coup d'envoi, doivent se trouver dans leur propre moitié de terrain

#### Il est possible de marquer un but à l'adversaire directement sur coup d'envoi

Si le ballon entre directement dans le but de l'exécutant, un corner est accordé à l'adversaire



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

17

# Loi 10 – Déterminer le résultat d'un match

#### Procédure avant le début des tirs au but

- Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but
  - Peut être remplacé par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs à égalité ou,
  - Si son équipe n'a pas déjà épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés, par un remplaçant désigné comme tel
  - Le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but ni exécuter de tir



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Loi 10 – Déterminer le résultat d'un match

#### Procédure pendant le début des tirs au but

- Le tir est terminé lorsque le ballon arrête de bouger, est hors du jeu ou quand l'arbitre interrompt le jeu pour une faute ; le tireur ne peut rejouer le ballon.
- Gardien commettant une faute obligeant le tir à être à nouveau exécuté :
  - Avertissement au gardien



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

10

# Loi 10 – Déterminer le résultat d'un match

#### Procédure pendant le début des tirs au but

Tireur sanctionné pour une faute commise après que l'arbitre a signalé que le tir doit être exécuté

- Tir considéré comme raté
- Avertissement au tireur

#### Gardien et tireur commettant une faute en même temps

- Tir manqué ou repoussé :
  - > Tir à nouveau exécuté. Avertissement aux deux joueurs
- Tir marqué :
  - > But refusé, tir considéré comme raté. Avertissement <u>uniquement</u> au tireur



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Loi 11 – Hors-jeu

#### Infraction de hors-jeu

#### "Repousser le ballon"

Fonsiste à intercepter, ou à tenter d'intercepter, le ballon qui se dirige vers le but avec n'importe quelle partie du corps à l'exception des mains ou des bras (sauf le gardien dans sa SdR)



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

24

# Loi 11 - Hors-jeu

#### Infraction de hors-jeu

#### Joueur revenant d'une position de hors-jeu ou se trouvant en position de hors-jeu

- ☞ Se trouvant sur le chemin d'un adversaire et interfère avec le mouvement de l'adversaire vers le ballon :
  - Considéré comme une infraction de hors-jeu si cela influence la capacité d'un adversaire à jouer ou disputer le ballon
  - Si le joueur entrave la progression d'un adversaire et fait obstacle à la progression d'un adversaire (ex : bloque l'adversaire), la faute doit être sanctionnée conformément à la Loi 12



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Loi 11 - Hors-jeu

#### Infraction de hors-jeu

Joueur en position de hors-jeu se dirigeant vers le ballon avec l'intention de le jouer

- ☞ Est victime d'une faute avant de le jouer ou de tenter de le jouer, ou avant de disputer le ballon à un adversaire :
  - La faute est sanctionnée car elle s'est produite avant l'infraction de hors-jeu



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

23

# Loi 11 - Hors-jeu

#### Infraction de hors-jeu

Faute commise contre un joueur en position de hors-jeu

- Qui joue déjà ou tente déjà de jouer le ballon, ou qui le dispute à un adversaire :
  - L'infraction de hors-jeu est sanctionnée car elle s'est produite avant la faute



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Loi 12 – Fautes et Incorrections

#### Application de l'avantage

- Pas d'application dans les situations impliquant une faute grossière, un acte de brutalité ou une faute passible d'un second avertissement à moins qu'une occasion de but manifeste ne se dessine auquel cas :
  - Exclusion au prochain arrêt à moins que le joueur joue ou dispute le ballon ou interfère avec un adversaire
  - Auquel cas, interruption du jeu, exclusion et coup franc indirect
  - À moins que le joueur n'ait commis une faute plus grave



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

25

# Loi 12 – Fautes et Incorrections

#### **Coup franc indirect**

#### Ajout d'un 5ème cas de C.F.I. Lorsque le joueur :

 Manifeste sa désapprobation en tenant des propos ou fait des gestes blessants, injurieux ou grossiers, ou d'autres infractions orales



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Loi 12 — Fautes et Incorrections Avertissement... ... pour comportement antisportif ... Touche le ballon de la main pour interférer dans une attaque prometteuse ou la fait échouer Commet une faute pour interférer dans une attaque prometteuse ou la faire échouer, sauf lorsque l'arbitre accorde un penalty pour une faute où le joueur a tenté de jouer le ballon ... CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Loi 12 – Fautes et Incorrections

#### Célébration d'un but

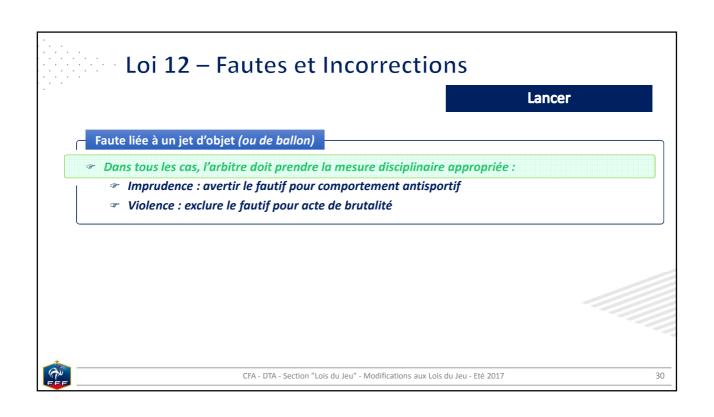
#### Un joueur doit être averti si :

- Il grimpe sur les grilles entourant le terrain et/ou s'approche des spectateurs d'une telle façon qu'il entraîne des problèmes de sécurité
- Il fait des gestes provocateurs, moqueurs ou offensants ou agit de façon provocatrice, moqueuse ou offensante
- 🕝 Il recouvre sa tête ou son visage d'un masque ou autre article analogue
- ☞ Il enlève son maillot ou s'en recouvre la tête



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Empêche de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant globalement vers le but du joueur fautif en commettant une faute passible d'un coup ... Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant globalement vers le but du joueur fautif en commettant une faute passible d'un coup ... Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste Faute commise entraînant un penalty: Avertissement au fautif s'il a tenté de jouer le ballon Exclusion dans tous les autres cas (tenir, tirer ou pousser, aucune possibilité de jouer le ballon, etc.)



## Loi 12 – Fautes et Incorrections

#### Reprise du jeu

#### Après des fautes et incorrections > Ballon en jeu

- \* <u>Joueur commet une faute</u> contre un officiel de match, un joueur, un remplaçant, un remplacé, un exclu adverse, un officiel d'équipe >>> se trouvant hors du terrain
- © OU <u>un remplaçant, un remplacé, un exclu, un officiel d'équipe commet une faute</u> contre, <u>ou interfère avec</u>, un adversaire ou un officiel de match en dehors du terrain :
  - Coup franc direct exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où la faute ou l'interférence a été commise
  - Si la faute est passible d'un coup franc direct et si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du fautif, l'arbitre accordera un penalty



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

31

# Loi 12 – Fautes et Incorrections

#### Reprise du jeu

#### Après des fautes et incorrections > Ballon en jeu

- - © Coup franc direct selon l'endroit où l'objet a touché ou aurait pu toucher la personne ou le ballon
  - Si l'endroit est en dehors du terrain, le coup franc est exécuté sur le point de la limite la plus proche
  - Si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du fautif, l'arbitre accordera un penalty



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

# Loi 12 - Fautes et Incorrections

#### Reprise du jeu

#### Après des fautes et incorrections > Ballon en jeu

- Un remplaçant, remplacé, exclu, joueur se trouvant temporairement hors du terrain, officiel d'équipe :
  - FJette de la main ou du pied un objet sur le terrain
  - © Conséquence = interférence (avec le jeu, adversaire, officiel de match)
  - Reprise du jeu : coup franc direct ou penalty
    - 🕝 À l'endroit où l'objet a interféré avec le jeu ou
    - À l'endroit où il a touché ou aurait pu toucher l'adversaire, l'officiel de match ou le ballon



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

33

# Loi 13 – Coups francs

#### **Infractions et Sanctions**

#### Coup franc pour la défense dans sa SdR

- Si des adversaires sont encore dans la surface et n'ont pas eu le temps de sortir
   laisser jouer
- Si un adversaire <u>est dans la SdR</u> lors de l'exécution <u>ou entre dans la SdR</u> avant que le ballon ne soit en jeu et <u>touche ou dispute le ballon</u> avant qu'il n'ait été touché par un autre joueur, le coup franc doit être retiré.



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

35

# Temps supplémentaire pour un penalty en fin de temps règlementaire Le penalty est terminé lorsque, après l'exécution du tir : Le ballon arrête de bouger Le ballon est hors du jeu Le ballon est joué par tout joueur (y compris le tireur) autre que le gardien qui défend L'arbitre arrête le jeu pour une faute commise par le tireur ou l'équipe du tireur Si un défenseur ou le gardien de but commet une faute : Penalty raté ou repoussé = penalty à retirer

CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

	enalty Fautes comm	nises entre le coup de sifflet et le
	Résultat du penalty	
	BUT	Pas de BUT
Empiètement d'un joueur attaquant	A retirer	C.F.I.
Empiètement d'un joueur en défense	But	A retirer
Faute du gardien de but	But	A retirer + avertissement pour le gardien
Ballon botté vers l'arrière	C.F.I.	
Feinte illégale	C.F.I. et avertissement au tireur	
Mauvais tireur	C.F.I. et avertissement pour le mauvais tireur	
Gardien et tireur au même moment	C.F.I. + Avertissement au tireur	A retirer + Avertissement aux 2 joueurs

# Loi 14 - Penalty

#### Infractions et sanctions

#### Après le botté vers l'avant

- Ballon entre en contact avec un agent extérieur :
  - Penalty à retirer
  - Sauf si:
    - Le ballon va entrer dans le but et l'interférence n'empêche pas le gardien ou un défenseur de jouer le ballon.
      - But accordé Coup d'envoi (même si le ballon a été touché), à moins que le ballon n'entre dans le but adverse



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

37

# Loi 16 – Coup de pied de but

#### 2 – Infractions et sanctions

- Un adversaire se trouve dans la surface de réparation lorsque le coup de pied de but est exécuté, ou entre dans la surface de réparation avant que le ballon ne soit en jeu :
  - > Touche ou dispute le ballon avant qu'il n'ait touché un autre joueur :
    - > Coup de pied de but à retirer



CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2017

### LE QUESTIONNAIRE

Le remplissage d'un questionnaire suppose, outre une connaissance approfondie des Lois du Jeu, l'acquisition d'une technique propre à ce genre d'épreuve et d'une méthode visant à réduire le temps nécessaire à l'accomplissement du devoir.

#### I - Le gain de temps.

Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Pour gagner du temps, l'utilisation d'abréviations autorisées est indispensable :

_AVT = avertissement	_EXC = exclusion
_BAT = balle à terre	_HJ = hors-jeu
_CFD = coup franc direct	_SDB = surface de but
_CFI = coup franc indirect	_RCC = rapport à la commission compétente
_CPB = coup de pied de but	_SDR = surface de réparation
_CPC = coup de pied de coin	_SRA = sous réserve de l'avantage
_CPR = coup de pied de réparation	_SRCP Loi 8 ou Loi 13 = sous réserve des conditions particulières de la Loi 8 ou de
_CSC = contre son camp	la Loi 13

De même, afin de répondre le plus justement possible, une lecture attentive des énoncés permet une réponse concise et précise.

Enfin, si une question pose problème, il faut savoir passer immédiatement à la suivante et revenir dessus en fin de questionnaire.

Savoir économiser son temps, c'est pouvoir se relire et gagner le maximum de points.

#### II - <u>La technique.</u>

Il est nécessaire d'écrire lisiblement sur le papier ce que l'on aurait fait sur le terrain ; ce qui suppose une parfaite connaissance des Lois du Jeu (la **loi XII** est primordiale).

#### A- La question-type : question de pratique.

1) Le jeu est-il arrêté ou non ?

L'équipe qui a le ballon peut-elle en tirer avantage ?

2) Y a-t-il un blessé?

3) Faut-il une sanction administrative?

4) Cette sanction a-t-elle une conséquence importante ?

5) Soit le ballon était **en jeu** Soit le ballon était **hors du jeu** 

6) Faut-il établir un rapport ?

ARRET DU JEU

<u>SRA</u>

Evacuation du blessé

AVT / EXC

Nouveau gardien/capitaine

SANCTION TECHNIQUE

Reprise consécutive à l'arrêt ou

remise en jeu à refaire

RCC

Si **SRCP Loi 8 ou 13**: donner la définition la 1<sup>ère</sup> fois = sur la ligne de la SDB parallèle à la ligne de but à l'endroit le plus proche soit d'où la faute a été commise (CFI = Loi 13), soit d'où le ballon se trouvait à l'arrêt du jeu (BAT = Loi 8).

#### B - Les questions équivoques : plusieurs réponses possibles.

Il s'agit notamment des questions à propos des <u>tricheries</u> sur CPR où l'on attend toutes les réponses possibles quant à la reprise du jeu ; des questions où l'on ne précise pas si le <u>ballon est en jeu</u> ; des questions où l'on emploie des termes flous tels que « adversaire », « joueur » etc...

#### C - <u>Les questions purement théoriques.</u>

Il faut donner toutes les réponses ou le nombre qui est demandé : impraticabilité, ballon, pièce d'identité, remplacement, réserve pour faute technique, durée, ballon en jeu ou hors du jeu, but direct valable ou non valable, HJ, position de hors-jeu non sanctionnable, AVT, EXC, CFD, CFI.



L'arbitre District 3 (ou Jeune Arbitre de District) peut solliciter sa candidature à l'examen District 2 en adressant une demande écrite (courrier ou courriel) au Secrétaire de sa SCA au plus tard le 15 octobre de la saison en cours.

Dans ce cas, le candidat doit satisfaire à un examen théorique et pratique.

#### A - CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre âgé de + de 18 ans au 1<sup>er</sup> mars de la saison en cours.
- > Avoir été nommé District 3 ou Jeune Arbitre de District au plus tard le 1er Juin de la saison précédente
- N'avoir été l'objet d'aucune sanction dans les 12 mois précédant la candidature.
- > Etre jugé apte par sa SCA
- Avoir obtenu la note de 13 / 20 sur un match de 3<sup>ème</sup> Division lors d'une observation (par dérogation pour les Jeunes Arbitres de District, sur une rencontre de U19 ou de U17 Honneur ou Honneur Régional).
- Avoir participé à un stage organisé par la CDA ou une des SCA

#### **B - EXAMEN THEORIQUE**

- Les examens théoriques se dérouleront dans un lieu désigné par la CDA à une date et une heure fixées par celle-ci.
- Le candidat, régulièrement convoqué par la CDA, subit un examen écrit comportant :
  - Un questionnaire sur 10 points comportant des QCM (éventuellement des phases de jeu vidéo) et des questions ouvertes Temps imparti de maxi 1 heure
  - Un devoir écrit noté sur 10 points. Temps imparti de maxi 30 minutes

Le questionnaire et le devoir écrit sont préparés par la section technique de la CDA, mis sous pli cacheté et ouvert le jour de l'examen, en présence des candidats.

La correction de l'examen théorique est assurée par la CDA

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 13 points sur les 20 possibles.

#### C - EXAMEN PRATIQUE

Le candidat déclaré admis à l'examen théorique doit satisfaire à un examen pratique comportant l'arbitrage de deux matches de 2ème Division devant un observateur de sa SCA

Le candidat doit être crédité d'une note égale ou supérieure à 13 / 20 par match sur deux rencontres

Le candidat ayant obtenu les notes exigées à l'examen pratique, est nommé « ARBITRE DISTRICT 2 » par le Comité de Direction du District, sur proposition de la CDA

Le candidat n'ayant pas obtenu les notes exigées à l'examen pratique, conserve le bénéfice de son examen théorique pour la saison suivante uniquement.

#### Situation des candidats « Jeune Arbitre de Ligue »

- ➤ Sera considéré comme admis par équivalence à l'examen théorique « Arbitre District 2 », le candidat JAL qui a été reçu à l'examen théorique de sélection JAL organisé par la CDA. Il devra satisfaire à l'examen pratique « Arbitre District 2 » dans les mêmes conditions que ci-dessus pour être admis et nommé « Arbitre District 2 » par le Comité de Direction du DMF, sur proposition de la CDA
- Le candidat conserve le bénéfice de son examen théorique pour la saison suivante.

#### D – CLASSEMENT et RÉTROGRADATION

Les arbitres District 2 sont classés dans chaque SCA. Il est établi un classement commun des arbitres District 2 et Candidats D2 qui seront observés 2 fois en 2<sup>ème</sup> Division. En outre, les arbitres District 2 sont soumis aux critères de notation prévus à l'Annexe VIII.

Chaque SCA définit en fin de saison le nombre d'arbitre District 2 dont elle aura besoin la saison suivante.

Le dernier du classement établi par une SCA est rétrogradé arbitre District 3. En plus de cette descente automatique, la SCA pourra décider de descentes supplémentaires en fonction des nécessités et dans les cas suivants :

- lorsqu'il n'a pas participé deux années consécutives à un stage annuel organisé par une SCA (ou la CDA)
- en cas d'indisponibilités fréquentes.

#### E - TEST PHYSIQUE

- 1. A compter de la saison 2016/2017, les candidats District 2 ainsi que tous les District 2 déjà nommés se verront proposer le passage du test physique organisé exclusivement par la CDA tel que décrit dans la présente Annexe 11. La première session se déroulera à l'issue de l'examen théorique, le même jour. Le rattrapage est prévu avant la reprise du mois de Mars suivant.
- 2. Ce test n'est pas obligatoire, mais sa réussite génèrera un bonus de 0,50 à appliquer sur le classement commun des District 2 et candidats D2
- 3. La non-réussite ou la non-participation au test n'engendrera ni sanction, ni malus.

#### LE DÉPARTEMENT ARBITRAGE COMMUNIQUE:

#### FICHE D'AIDE A LA DECISION CONCERNANT LES ATTEINTES A L'INTEGRITE DES ARBITRES

# Quand arrêter un match en cas d'évènements graves..?

- Vous êtes intentionnellement agressé physiquement avant ou pendant le match, (y compris à la mi-temps) par un joueur, officiel d'équipe ou spectateur :
- Menaces avec armes ou objets (ex : piquets de coin)
- coup de pied coup de poing
- Crachat (délibéré, agresseur face à vous)
- Coup de tête (ou front contre front)
- Gifle ou claque Jet d'objets vous atteignant (ex :bouteilles..etc)
- Prise à la gorge ou au cou
- Bousculade ostensiblement provoquée entrainant votre chute ou votre recul significatif sur quelques mètres
- Ballon lancé (des mains ou du pied) clairement volontairement à quelques mètres de vous et qui vous atteint

#### Vous êtes menacé de mort, vous ou vos proches par un joueur ou officiel d'équipe :

 menaces de mort : la personne est proche, face à vous, très agressive et profère des termes très violents accompagnés ou non de gestes significatifs (ex : doigts balayant la gorge...) vous menaçant gravement vous-même ou les membres de votre famille.

<u>Exemples de termes très violents</u>: « je vais te tuer, te crever, t'égorger, t'exploser, te casser la tête, t'enc.., je t'attends après le match, on sait où tu habites (..où tu travailles..) et on va s'occuper de ta femme (ou de tes enfants..!)...etc...

Vous êtes l'objet d'insultes racistes ou discriminatoires manifestes et réitérées par un joueur ou officiel d'équipe

Dans ce dernier cas, si les insultes proviennent des tribunes, faites d'abord intervenir les dirigeants des clubs concernés et l'organisateur.

#### **NE PAS ARRETER UN MATCH**

- Si vous êtes bousculé complètement involontairement par un joueur qui va disputer le ballon ou qui se replace
- Si le ballon vous atteint alors que le jeu se déroule (tir « dévissé » ou placement inadapté de votre part..)
- Si vous êtes agrippé (.. accroché,.. attrapé..), par le bras ou l'épaule, <u>sans violence ou agressivité</u> par un joueur ou officiel d'équipe, mécontent ou énervé, qui vous reproche une décision...
- Si vous êtes « enlacé » sans violence ou agressivité
- Si vous trébuchez ou tombez en heurtant un joueur
- Si des menaces peu audibles, floues, indéterminées, évasives sont proférées par un joueur ou officiel d'équipe en vous tournant le dos ou situé non à proximité immédiate de votre personne
- Si les menaces sont le fait de spectateurs
- Si vous êtes « seulement » insulté (sauf propos racistes ou discriminatoires manifestes et réitérés)





# Protocole de signalement en cas d'agression d'un officiel



PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale

Officiels = arbitres, assistants, bénévoles faisant office d'arbitre ou d'assistant, délégués, observateurs du DMF ou de la LGEF

Le jour du match

#### **CORRESPONDANTS**

M. MERULLA 06 12 06 45 17
M. BARRAT 06 64 41 20 25
M. ZARBO 06 22 63 70 14
M. AULBACH 06 75 89 58 14
M. WERNET 06 62 08 54 88
M. TAESCH 06 09 92 66 34

Le jour du match ou le lendemain

# AGRESSION Match arrêté

Suite à:

1. Brutalités, coups intentionnels

2. Menaces de mort caractérisées lors d'une rencontre

3. Propos ou comportements racistes ou discriminations

APPELER

17

POLICE ou GENDARMERIE

PORTER PLAINTE

A la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police compétent sur le territoire de la rencontre dès après les faits (dans un délai de 48 heures)

Rédiger le rapport officiel circonstancié et objectif avec la collaboration du référent local diligenté. CONSULTER un MÉDECIN

Faire établir, le jour même de préférence, un certificat médical constatant les blessures et précisant la durée de l'interruption temporaire de travail (ITT)

- Longueur: minimum 25 m (38 m pour les matches internationaux) et maximum 42 m.
- Largeur: minimum 16 mètres (20 m pour les matches internationaux) et maximum 25 mètres.



#### Ballon (spécifique)

- Cuir ou de matière adéquate. Circonférence : 64 cm au plus et 62 cm au moins.
- Poids : 440 grammes au plus et 400 g au moins au début du match.
- Pression : entre 0.6 et 0.9 atmosphère (600-900 g/cm2) au niveau de la mer.

#### Nombre de joueurs

- Tout match est disputé par deux équipes composées de cinq joueurs au maximum (trois au minimum au coup d'envoi), dont l'un est le gardien de but. De même le match sera arrêté si une équipe se retrouve avec moins de trois joueurs en cours de jeu.
- Le nombre maximum de remplaçants autorisé est de sept, mais il peut être de 9 suivant les Fédérations
- Un nombre illimité de remplacements est permis durant un match.
- Un joueur qui a été remplacé peut revenir sur le terrain de jeu pour remplacer un autre joueur.
- Un remplacement peut être effectué quand le ballon est en jeu ou hors du jeu

#### Durée de la rencontre

- Le match se compose de deux périodes de 20 minutes chacune en temps réel ou 25 de minutes. En LLF, la durée des rencontres est variable et en fonction du nombre de matches, notamment en Coupes, où il y a plusieurs rencontres dans la même journée
- Les équipes ont la possibilité de demander une minute de temps mort lors de chaque période. Le temps mort est accordé une fois que le ballon est en possession de l'équipe qui l'a demandé et qu'il n'est plus en jeu.
- La mi-temps ne doit pas excéder 15 minutes

#### **Arbitrage**

- Il est géré par un quatuor d'arbitres.
- Un arbitre principal est désigné avant la rencontre et dispose de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des Lois du jeu. C'est toujours lui qui aura le dernier mot en cas de désaccord avec l'autre arbitre central.
- Un deuxième arbitre est désigné pour couvrir le côté du terrain opposé à celui de l'arbitre principal.
- Un troisième arbitre assiste le duo central depuis le bord du terrain et a pour principale fonction de comptabiliser les fautes des deux équipes. Un chronométreur est, entre autres, chargé de veiller à la durée normale du match, arrêtant par exemple son chronomètre lorsque le ballon sort des limites du terrain lors d'une rencontre disputée en temps réel.
- A noter qu'en Lorraine, les rôles des 3ème et 4ème arbitres sont tenus en général par des membres de la Commission, à la table de marque

#### **Cumul de fautes**

- Toutes les fautes commises entraînant un coup franc direct sont cumulées.
- Jusqu'aux cinq premiers coups francs directs, l'équipe fautive peut faire dresser un mur qui doit se tenir au moins à 5 mètres du ballon.
- A compter de la sixième faute cumulée par une équipe : celle-ci n'a plus le droit de dresser un mur pour contrer le ballon. Le tireur doit botter le ballon (du second point de réparation soit à 10 m face au but adverse) avec l'intention de marquer et ne peut le passer à l'un de ses partenaires. Toutefois si un joueur commet la faute dans sa propre moitié de terrain, entre la ligne imaginaire de dix mètres et la ligne de but, mais hors de la surface de réparation, le coup franc sera exécuté depuis le second point de réparation ou à l'endroit de l'infraction selon le choix de l'équipe bénéficiant du coup franc.

#### Autres particularités

- La rentrée en touche et les corners s'effectuent au pied
- Les joueurs possèdent 4 secondes pour effectuer certaines remises en jeu (coup de pied de but, relance du gardien, coups francs, touches ou corners). En cas de dépassement la reprise du jeu reviendra à l'adversaire soit par un CFI ou CPB (cas du corner). Cette disposition ne s'applique pas pour le coup d'envoi, ni le coup de pied de réparation.
- Un but marqué directement sur coup d'envoi ne sera pas validé
- Sur rentrée de touche : le ballon doit être placé à l'endroit où ce dernier est sorti des limites du terrain ou tout au plus, hors du terrain à 25 cm dudit endroit

#### Les Référents

Pour la CRA (ter. Lorraine) : Thierry DERET <a href="mailto:thierry.deret@orange.fr">thierry.deret@orange.fr</a>

Pour la CDA Moselle : Vincent MERULLA vincent.merulla@sfr.fr qui vous aiguillera vers les responsables des SCA

#### Cohérence dans le jeu : les fautes et les cartons

« Ce n'est pas l'injustice en soi qui nous blesse, c'est d'en être l'objet. » Ces mots de Pierre-Nicolas résument parfaitement le malaise que peut ressentir tel acteur du football qu'il soit joueur, entraîneur, dirigeant et évidemment spectateur, lorsqu'une décision qui l'affecte lui semble incohérente. L'incohérence découle souvent du fait que pour une faute la sanction disciplinaire ordonnée par l'arbitre n'est pas identique à celle donnée auparavant pour la même faute. Cette même incohérence résulte également d'un décalage certain entre une faute vénielle qui génère un carton et une faute importante qui voit son auteur nullement ou insuffisamment pénalisé. Et puis, une équipe qui commet beaucoup moins de fautes que l'équipe adverse aura beaucoup de mal à comprendre comment elle peut être autant, voire plus, punie que son adversaire. Enfin, il est totalement aberrant qu'un joueur qui commet beaucoup de fautes puisse terminer la rencontre sans la moindre sanction administrative.

#### L'importance d'être équitable

Un observateur neutre peut être choqué s'il est témoin, en présence de 2 fautes identiques, d'un traitement disciplinaire différent par l'arbitre, alors imaginez quel pourra être le ressenti de l'équipe qui se sent lésée par l'iniquité d'une telle décision. « A faute identique, châtiment identique » tel devrait être généralement votre leitmotiv même si certains paramètres peuvent pondérer cette affirmation (nous en reparlerons plus loin). Donc à tacle irrégulier identique, sanction identique (rappel à l'ordre, avertissement ou exclusion) en fonction de la gravité de la faute, quelque soit le joueur qui l'a commise. Un joueur de l'équipe visiteuse ne doit donc pas être plus sanctionné qu'un joueur de l'équipe qui reçoit. De votre faculté à faire abstraction d'un contexte local difficile dépend en effet votre réputation et vos promotions futures, le courage constituant une qualité déterminante.

#### L'importance d'être logique

Combien de cartons donnés pour une langue un peu leste et contestataire par rapport à des tacles pouvant mettre en danger un adversaire? Il est important de vous faire respecter et que l'image de l'arbitre ne soit pas bafouée, mais l'un ne doit pas aller sans l'autre. N'oubliez pas qu'une de vos tâches majeures consiste à protéger les joueurs. Nul ne pourra jamais comprendre qu'un arbitre puisse être très à cheval sur des mots prononcés sur le coup d'une colère ou d'une frustration et laxiste vis-à-vis d'un joueur qui nuit à l'intégrité d'un joueur adverse. Nul ne pourra comprendre qu'une main génère un avertissement et qu'un tacle dangereux exécuté quelques minutes après engendre un rappel à l'ordre. Il convient donc de savoir hiérarchiser les fautes et les incorrections pour être logique, cohérent et juste.

#### L'importance d'être rationnel

Une équipe qui commet 2 fois moins de fautes peut-elle être autant sanctionnée disciplinairement que son adversaire? A cette question tous les acteurs répondront généralement non, même si dans l'absolu il est possible que cette équipe soit autant pénalisée, voire plus, il suffit pour cela que les rares fautes commises soient plus importantes et plus graves. Mais dans la majorité des cas, l'équipe qui commet moins de fautes doit être moins sanctionnée. Il n'est pas utile d'être matheux pour être un bon arbitre mais la rationalité impose qu'un arbitre sache évaluer si une équipe fait plus de fautes que l'autre. De ce ressenti obligatoire dépend une grande partie de la qualité de votre prestation car vous devez savoir refreiner les joueurs de cette équipe pour fluidifier le jeu et pour que l'autre équipe puisse exprimer ses qualités. Ça implique rappel(s) à l'ordre et évidemment des sanctions disciplinaires pour le cas où la prévention n'aurait pas fonctionné. Ainsi, normalement, cette équipe doit être plus pénalisée que l'autre.

#### L'importance d'être concentré et attentif

Combien de matchs se terminent sans que l'arbitre ne se soit aperçu qu'un joueur a commis à lui seul un tiers ou la moitié des fautes de son équipe ? De votre faculté à identifier ce genre de joueur dépend la qualité de votre prestation ainsi que vos promotions futures. Ce type de joueur utile pour son équipe mais nuisible pour le football et pour vous doit être clairement identifié. Vous devez être un partenaire et un fluidifieur de jeu et pour cela juguler de manière d'abord préventive puis de façon répressive ce « serial fauteur ».

Equité, logique, rationalité et concentration sont donc des qualités qu'il vous faut déployer pour maîtriser votre match et rendre votre arbitrage lisible et homogène. Elles sont partie prenante de l'intelligence que vous devez posséder pour appliquer la lettre mais également l'esprit. Cet arbitrage « à la lettre » qui vous interdit de fermer les yeux en présence de « carrefours incontournables » (exemple de l'équipe menée 3 à 0 dont l'un de ses joueurs anéantit une occasion manifeste de marquer à la dernière minute : l'exclusion doit être OBLIGATOIRE). Cet arbitrage « dans l'esprit » qui vous permet à contrario de ne pas toujours sanctionner disciplinairement (exemple du joueur, dont l'équipe est menée au score, qui tape dans le ballon pour l'éloigner alors qu'il vient d'être signalé hors-jeu : pas d'avertissement, alors que le carton jaune est obligatoire si un joueur de l'équipe qui mène adopte le même comportement).

Un match est un événement en perpétuelle mutation en fonction en particulier de l'évolution du score, et du temps qu'il reste à jouer. La frustration peut passer très vite d'un camp à un autre en même temps que la victoire se transforme en défaite, et vous devez adapter votre arbitrage aux nouvelles conditions induites avec la COHERENCE pour recherche ultime.

#### LE TEMPS ADDITIONNEL

Le règlement de la loi 7 prévoit que l'arbitre se doit de récupérer les arrêts de jeu à la fin de chaque mi-temps. Il doit donc estimer le plus précisément possible le temps perdu par suite de



remplacement, de transport de joueurs blessés hors du terrain, de manœuvres visant à perdre du temps ou toute autre cause « anormale ».

Car les arrêts de jeu « normaux » comme les rentrées de touche, les coups de pied de but, les coups d'envoi et les coup francs ne doivent pas donner lieu à récupération de temps, à moins bien sûr, que l'arbitre ne les trouvent excessifs.

Pour aider les arbitres dans leur décompte, la DNA, dans la circulaire 7.02, leur demande d'ajouter 30 secondes pour tout remplacement normalement effectué et 1 minute pour tout examen d'un joueur blessé compte tenu de son évacuation hors du

terrain. Toutefois, si un remplacement ou l'examen d'un joueur blessé excède ces durées forfaitaires, l'arbitre doit comptabiliser les temps effectifs d'arrêts de jeu.

Pour les autres causes d'arrêt de jeu « anormales » car trop longues, l'arbitre prendra soin également d'estimer le plus précisément possible leur durée afin de rajouter le temps perdu à l'issue de chaque mi-temps. Tout ce temps cumulé d'arrêts de jeu doit être communiqué à la fin de chaque période aux deux équipes pour éviter tout problème susceptible de se produire lors de ce temps additionnel. Je vous conseille, à la 45e et à la 90e minute de vous rapprocher des bancs et d'indiquer clairement par la voix et le geste le temps minimal que vous allez ajouter.

Enfin, soyez le plus juste possible dans cette évaluation, car vous êtes le garant de l'éthique sportive et qu'il n'est pas acceptable qu'une équipe qui a « joué la montre » se voit récompensée au prétexte que vous n'avez pas ajouté ce temps perdu pour l'adversaire





Les Arbitres de la Finale des U17

Les Arbitres de la Finale Féminines

#### L'AVANTAGE: FOND et FORME

L'avantage est la possibilité donnée à l'arbitre d'évaluer une situation et de juger s'il convient de laisser l'action se poursuivre par application de ce principe ou, au contraire, d'arrêter le jeu. C'est un pouvoir discrétionnaire important car l'arbitre est le seul juge en la matière pour l'apprécier. Ce faisant, il doit toujours garder à l'esprit qu'il ne doit jamais défavoriser l'équipe qui a subi la faute. Ça n'est donc pas en fonction de l'équipe fautive mais bien en fonction de l'équipe victime que l'avantage doit être apprécié.

A l'heure où il est plus qu'important de rendre lisible l'arbitrage et donc de tenter d'uniformiser les décisions, il est impossible de légiférer sur quand, dans quelles circonstances, et comment appliquer cette règle de l'avantage. Et ce pour une raison évidente : l'interprétation que l'on peut faire d'une situation est multiple et bien différente d'un arbitre à l'autre en fonction de paramètres eux aussi multiples.

Néanmoins certains principes sont à considérer obligatoirement. Quels doivent donc être les éléments à prendre en compte pour juger de la pertinence ou non de laisser l'avantage ?

La volonté et la faculté de jouer : elle est prépondérante car l'arbitre doit être un facilitateur de jeu et que la fluidité de la partie lui incombe. Si les joueurs veulent aller de l'avant en respectant le jeu et leurs adversaires, l'arbitre doit leur permettre de le faire sans hacher le jeu. Dans ce cas il devra leur laisser la possibilité de garder le ballon en jeu sans interruptions intempestives de sa part. Si au contraire l'une ou l'autre des équipes ou même les deux pratiquent un jeu dur, il faudra utiliser l'avantage avec parcimonie et au contraire sanctionner techniquement mais également disciplinairement les fautifs. De la même manière, la qualité technique des joueurs est à prendre en compte dans votre réflexion. Moins le niveau technique sera élevé, plus il faudra avoir recours au sifflet plutôt qu'à l'avantage car les joueurs victimes essayeront rarement de poursuivre leur action, préférant souvent un coup franc.

L'importance de la faute : le football moderne est caractérisé par un engagement physique bien plus important qu'auparavant. La lutte acharnée des joueurs pour s'emparer du ballon, le caractère de combat imprimé à la majeure partie des rencontres, tout cela exige de l'arbitre une direction de match irréprochable. Il doit donc chercher à intervenir dans le jeu exclusivement si cela le rend indispensable pour imposer son autorité ou pour réprimer des irrégularités graves. En d'autres termes, lorsque l'intégrité personnelle d'un joueur est en danger, l'avantage ne doit pas être laissé sauf situation franche de but.

<u>Le sens du jeu</u>: il n'est sûrement pas opportun d'accorder l'avantage à un défenseur placé à 80 mètres des buts adverses au prétexte qu'il parvient, malgré la faute, à transmettre le ballon à un autre défenseur. Par contre, ce même défenseur positionné à seulement 30 m des buts adverses aimerait sans doute profiter de la possibilité de profiter de l'avantage, s'il peut, dans de bonnes conditions, transmettre le ballon à un partenaire idéalement placé.

L'endroit de la faute : un avantage sera toujours plus profitable si l'équipe qui en bénéficie est en position offensive, soyez donc très prudents vis-à-vis des fautes commises dans la propre moitié de terrain de l'équipe victime. N'oubliez pas non plus qu'une ligne de but et /ou de touche constitue(nt) un adversaire potentiel de plus avec une particularité importante : en cas de sortie du ballon, le règlement ne vous autorise pas à revenir sur l'avantage. Ne prenez pas non plus de risques inconsidérés sur les fautes passibles d'un penalty. On a déjà vu des avantages laissés au lieu de siffler la faute suprême et l'attaquant envoyer le ballon dans les nuages, empêchant tout retour pour l'arbitre.

La gestion de la rencontre : l'avantage ne doit pas laisser dégénérer le jeu. L'arbitre commet une erreur lorsqu'il cherche à appliquer cette règle dans tous les cas. Si son application devient mécanique, elle perd son but et son utilité, risque d'énerver les joueurs et laisse croire que l'arbitre est indulgent envers les fautifs ou bien qu'il favorise une équipe au détriment de l'autre. Il est aussi dans un match des moments où il vaut mieux arrêter le jeu plutôt que le laisser se poursuivre comme : le début de chaque mi-temps (où il est important d'imposer son autorité), lorsqu'un but a été marqué (où il vaut mieux « serrer les boulons »), et lorsqu'un incident grave est intervenu (pour éviter l'embrasement).

L'art de l'arbitre consiste à imposer son arbitrage de telle façon que les décisions ne puissent pas rencontrer de contradiction, d'où la possibilité aisée d'user de l'avantage. Sans autorité, l'arbitre ne pourra jamais utiliser cette règle. Un arbitre ne doit jamais laisser dégénérer le jeu par son application or il arrive souvent qu'à la question « Pourquoi n'as-tu pas sifflé ce tacle dangereux ? », il réponde : «Parce que j'ai laissé l'avantage ! ». Une telle réponse marque une absence criante de personnalité car l'arbitre doit, à l'issue de l'action en question, revenir sur la sanction disciplinaire qui s'imposait. Un avantage ne doit donc jamais être prétexte à « fermer les yeux ».

Depuis une bonne vingtaine d'années, le règlement permet, contrairement à ce qui se passait avant, de revenir sur un avantage qui ne profite pas dans un délai de 2 à 3 secondes. Votre tâche s'est donc considérablement facilitée : vous évaluez la situation, vous laissez l'avantage et vous revenez si celui-ci ne profite pas dans le délai imparti. Encore faut-il que cet avantage ait été clairement indiqué tant par la voix que par le geste. Or, on voit souvent des arbitres revenir sur des avantages qu'ils n'ont pas manifestés, ce que ne peuvent donc pas comprendre acteurs, spectateurs, et ..... observateurs. Je vous disais tout à l'heure qu'il fallait que l'arbitrage soit lisible alors n'oubliez jamais d'indiquer l'avantage que vous accordez. Pour cela, criez « Jouez avantage !» et placez vos 2 bras devant vous à l'horizontale pendant quelques secondes. De cette façon, vous serez vus et entendus et surtout....crédibles.

Contrairement à une idée fort répandue, l'avantage ne doit pas être subordonné à une quelconque réussite. En d'autres termes, si vous laissez l'avantage à un joueur qui, par la suite, rate son tir, il ne faut pas revenir sur la faute et siffler un coup franc pour ce joueur. Il a profité de l'avantage que vous lui avez laissé et vous ne pouvez pas y revenir au prétexte qu'il n'ait pas réussi à marquer.

Enfin, pour appliquer au mieux ce principe qui magnifie l'arbitrage, il est primordial de ne pas arbitrer le sifflet à la bouche. Dans ce cas, dès détection d'une faute, l'arbitre a tendance à siffler immédiatement. Par contre, lorsque le sifflet est placé dans la main, le temps de l'amener à la bouche offre un délai de réflexion supplémentaire sur l'opportunité ou non de laisser l'avantage.

Les Arbitres de la Finale des U18 Réserves





Les Arbitres de la Finale des U19

#### LA DOUBLE PEINE par A. Ustaritz

Mais M. l'arbitre pourquoi vous mettez un carton rouge la faute est dans la surface ça n'existe plus la double peine. Eh oui chers téléspectateurs le joueur est simplement averti car il a fait la faute en jouant le ballon.

Voici deux exemples de phrases que l'on a tous pu entendre sur les terrains ou devant notre télé. Laquelle est correcte, laquelle ne l'est pas ? Pour tout savoir voici la réponse ci-dessous.

Pendant de très nombreuses années les acteurs du football ont reproché aux arbitres de « tuer des matchs » et de ne pas faire preuve de psychologie lorsque ces derniers brandissaient à juste titre des cartons rouges à ce fameux dernier défenseur. Qui est-il d'ailleurs celui-là, est-ce un mythe ou la réalité ?

Ce que le commun des amateurs du football appelle la faute du dernier défenseur, nous le dénommons nous arbitre « faute qui anéantit une occasion nette de but ». Le fait d'être le dernier défenseur n'est pas synonyme d'exclusion. L'arbitre doit en une fraction de seconde au moment de la faute prendre une photo mentale de la situation et l'analyser.

En effet plusieurs critères le guident dans sa prise de décision, afin de qualifier une action de but prometteuse synonyme d'avertissement ou manifeste qui vaut une exclusion :

- Le nombre de défenseurs et leurs positions par rapport au lieu de la faute. C'est dans cet aspect que revient cette notion très subjective de dernier défenseur. En effet si le fautif n'a aucun partenaire en mesure d'intervenir pour freiner la progression de l'attaquant au moment où il commet la faute il y a de forte probabilité que l'analyse de l'arbitre tende à définir cette action comme manifeste de but. Fort heureusement pour le football, ce critère n'est pas exclusif dans la prise de décision.
- La distance entre le lieu de la faute et le but adverse est un autre paramètre primordial qui doit guider la décision de l'arbitre. En effet plus la victime est proche du but adverse plus la probabilité qu'elle puisse marquer est élevée.
- Le sens du jeu si l'attaquant a une course qui le fait progresser dans l'axe du terrain et donc qui le rapproche du but adverse, l'action a plus de chance d'aboutir à un but, que dans le cas où le joueur se situe à proximité des lignes de touche par exemple.
- Tous les critères précédents peuvent amener l'arbitre à considérer que la faute annihile une chance réelle de marquer sans pour autant que le joueur ne soit exclu. En effet il existe un dernier critère qui est savoir si la victime de la faute avait la possibilité de récupérer le ballon ou de le jouer. C'est seulement à partir du moment où ces paramètres apparaissent nettement à l'arbitre qu'il pourra exclure un défenseur qui a stoppé une chance réelle de marquer.

Du moins jusqu'à la saison dernière ....

En effet, depuis le mois de juillet 2016, des changements sont intervenus

Cela concerne uniquement les fautes commises dans les surfaces de réparation et amenant des pénaltys. Pour celles commises en dehors de ces zones de vérité, les analyses précédentes sont toujours d'actualité. Désormais, dans les surfaces, lors de fautes anéantissant une occasion nette de but, l'arbitre devra avertir le fautif, s'il a tenté de jouer le ballon avec une partie de son corps autorisée par les lois du jeu. Dans toutes les autres situations (tenir, tirer ou pousser, aucune possibilité de jouer le ballon ...), le joueur fautif sera toujours exclu.

Il en est de même pour le gardien dont l'arbitre devra apprécier « l'intention de jouer ou non le ballon » en présentant soit un carton jaune, soit un carton rouge. Il est évident que cela peut modifier considérablement le « sort » d'une rencontre, et sollicite intensément la réflexion de l'arbitre.

Pour ce dernier, la difficulté consiste à emmagasiner instantanément l'ensemble des informations nécessaires à sa prise de décisions ; cette photographie mentale est primordiale. C'est pour cela que l'arbitre doit essayer d'anticiper les fautes, de les sentir afin de relever des indices en amont. Ainsi, quand il siffle, il a toutes les cartes en main pour prendre la bonne décision et directement brandir le carton adéquat, sans se laisser parasiter par des événements extérieurs qui peuvent brouiller sa photographie mentale, comme la contestation immédiate des partenaires du fautif tentant de minimiser la situation.

Il est évident que l'arbitre doit être en parfaite condition physique et être extrêmement concentré à n'importe quel moment de la partie afin d'avoir la lucidité nécessaire à l'analyse cruciale de la situation.

Cette modification est un tournant dans lois du jeu qui régissent le football, et nous vous invitons d'ores et déjà à être très attentif car dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017 des nouvelles directives vont être apportées à ce nouveau point de règlement.

L'arbitre est le sportif qui veille à l'application des lois du jeu et surtout à la sécurité des joueurs. Ce dernier point est primordial ; c'est pour cela que l'arbitre et ses assistants doivent être extrêmement vigilants lorsqu'ils se retrouvent confrontés face à des situations impliquant la santé des joueurs.

Dans le football moderne, le jeu est plus rapide, les contacts entre les joueurs sont plus intenses, les manœuvres visant à perdre du temps à cause de l'importance des résultats sont plus fréquentes ce qui doit alerter les arbitres et les inciter à faire preuve d'une vigilance accrue. C'est pour cela que la gestion des joueurs blessés est des plus importantes.

La loi 5 confère à l'arbitre le pouvoir d'arrêter ou non la partie lorsqu'un joueur se trouve au sol. Si l'homme en noir estime que le joueur n'est que très légèrement blessé le jeu ne devra pas être stoppé. En revanche si le directeur de jeu perçoit qu'un des acteurs est blessé il interrompra la partie.

L'arbitre et ses assistants devront être très vigilants notamment quand un défenseur blessé est au sol dans sa surface de réparation car il fait toujours partie du jeu et peut couvrir un attaquant dans des situations de hors-jeu.

Les lois du jeu nous disent, de manière générale, qu'un joueur n'a pas le droit d'être soigné sur le terrain ; néanmoins l'arbitre ne s'opposera pas à la pulvérisation très rapide de bombe. Le joueur devra ensuite quitter l'aire de jeu et pourra n'y revenir qu'une fois le jeu repris après y avoir été invité d'un geste par l'arbitre, hormis dans le cas de blessure avec saignement. Dans ce cas précis, l'arbitre, à un arrêt de jeu, ou son arbitre assistant, devra contrôler que l'hémorragie se soit stoppée. Dans tous les cas seul l'arbitre peut autoriser un joueur à rependre part au jeu.

Néanmoins il existe quelques cas particuliers pour lesquels un blessé pourra être soigné sur le terrain et y rester :

- si la victime est un gardien de but, étant donné qu'un match ne peut avoir lieu sans ce dernier, il sera soigné et demeura sur le terrain à l'issu des soins.
- Dans le cas où deux partenaires se télescopent, ils pourront recevoir de l'assistance sur l'aire de jeu et y rester à condition que la durée des soins soit la même pour les deux joueurs. Si l'un des deux partenaires nécessite plus de soins, il devra quitter le terrain.
- Lors d'un contact entre un gardien de but et un attaquant, le premier comme nous l'avons vu précédemment, sera soigné sur le terrain. Quant au second protagoniste, il pourra être, dans ce cas soigné sur la pelouse et aura l'opportunité d'y demeurer si ces soins ont la même durée que ceux du portier. Dans le cas contraire, l'arbitre ne pourra pas retarder la reprise du jeu et demandera à l'attaquant de quitter le terrain.
- Depuis cette année une nouveauté est apparue dans les situations où un joueur nécessite des soins suite à une faute commise par un adversaire qui est averti ou exclu suite à son geste. Si les soins de la victime ne sont pas trop longs et ne retardent pas la reprise du jeu, elle pourra rester sur le terrain car il était injuste que l'équipe fautive profite d'une supériorité numérique. Dans le cas contraire si la victime nécessite de plus amples soins, elle devra quitter le terrain.
- Le dernier cas, et non le moindre, est celui où l'arbitre est confronté à une blessure grave comme une commotion, une langue avalée, par exemple. Dans ces situations, l'arbitre devra garder son calme et veiller à ce que la victime ne soit que très peu déplacée en attendant l'arrivée des secours. Pour rappel il n'y a pas de délais maximum d'interruption de la partie dans le cadre de joueur blessé. L'arbitre devra tenir compte de l'état psychologique des joueurs, du score et du temps qu'il reste à jouer afin de décider d'arrêter le match ou de le poursuivre.

La gestion des joueurs blessés, compte tenu des différents cas de figure possibles, est très délicate à gérer pour l'arbitre.

Il ne doit en aucun cas déroger à sa mission principale, à savoir veiller à la sécurité des joueurs, mais entre une blessure réelle et une simulation, rien n'est vraiment simple, hélas

#### L'échauffement des remplaçants

Dans nos championnats de Ligue, le règlement précise que chaque équipe peut porter sur la feuille de match 3 remplaçants au maximum et qu'elle peut évidemment tous les utiliser. Quelques minutes avant de procéder à un remplacement, l'entraîneur demande à l'un de ses remplaçants ou à deux ou aux trois de partir s'échauffer.

Ce cérémonial se produit très souvent en raison des changements permanents utilisés en Lorraine sur toutes les compétitions à l'exception de la DH. Le ou les joueurs qui partent à l'échauffement doivent porter des couleurs (généralement une chasuble) qui les différencient des joueurs qui disputent la rencontre au même moment.

Mais où peuvent-ils s'échauffer?

Jamais en face d'un arbitre assistant mais de préférence à 2 endroits précis :

- Derrière leur propre gardien de but (et donc pas les remplaçants des 2 équipes derrière le même gardien de but)
- Ou derrière l'arbitre assistant n°1 (celui qui est du côté des bancs)

Ces recommandations émanent de la circulaire 5.18 qui explique le rôle du  $4^e$  officiel. Dans nos championnats amateurs sans  $4^e$  officiel, il appartient donc à l'arbitre assistant  $n^\circ 1$  de renseigner les entraîneurs des 2 bancs du lieu prévu pour l'échauffement.

A 1 heure du coup d'envoi, au moment de visiter le terrain, je conseille à l'arbitre de demander au référent en arbitrage ou au délégué du club visité quel est le meilleur emplacement pour procéder à l'échauffement des remplaçants pendant le match. En fonction de la configuration de l'aire de jeu, des habitudes locales acquises, des paramètres ponctuels (état de la pelouse derrière le but et derrière l'arbitre assistant n°1), votre interlocuteur vous apportera une réponse presque toujours fiable. Aussi, vous n'aurez pas à vous poser la question pendant le match.

Chaque stade possède ses propres spécificités et l'arbitre ne doit normalement pas imposer ses vues sur le lieu de l'échauffement prévu par le club local, à moins par exemple que l'endroit préconisé place les remplaçants du club visiteur en situation pénible (face à des supporters hostiles).

En règle générale donc, l'arbitre doit faire confiance aux préconisations du club visité, mais il doit conserver son libre arbitre s'il estime que le choix d'un autre endroit serait plus judicieux. La décision finale n'appartient qu'à lui et à lui seul.



Le District Mosellan de Football





#### Loi II: le Ballon

- Utilisation d'un ballon n° 4
- Rappel :
- > Convenablement gonflé
- » Circonférence 63.5 à 66 cm

#### Loi III: Nombre de Joueurs

- 8 joueurs dont 1 gardien de but
- 4 remplaçants maximum
- Remplacement permanent : mais changement à un arrêt de jeu et avec l'accord de l'arbitre
- Si moins de 6 joueurs : forfait



#### Lois communes au Football à 11

Loi IV : l'ÉquipementLoi V : l'Arbitre

Loi IX : Ballon en jeu ou hors du jeu

■ Loi X : But marqué

Loi XV : Rentrée de touche

faite à l'identique du football à 11



#### ADAPTATION DE L'ARBITRAGE DANS LES RENCONTRES U13

Loi VI : les Assistants

Arbitrage à la touche par les joueurs (si possible) ou par défaut par un jeune présent ou un adulte volontaire

Pause « COACHING »

Une pause coaching de 2 minutes à la moitié de chaque période signalée par l'arbitre qui gère le temps



#### Loi VII : Durée de la Partie

- Variable en fonction de la compétition : tournois ou matches uniques, finales départementales, régionales...
- Pour les U13 : durée de la partie 2X30 min
- Une mi-temps de 10 minutes entre les deux périodes pour les deux catégories



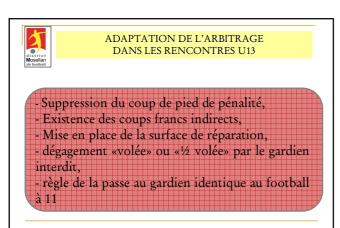
#### Loi VIII : le Coup d'Envoi

- Les joueurs de l'équipe adverse se tiennent à au moins 6 m du ballon avant que le coup d'envoi soit donné
- Un but ne peut être marqué directement sur Coup d'envoi

#### Loi XI: le Hors Jeu

 La règle du hors jeu est appliquée à partir de la ligne médiane pour les U13

Comme pour le football à 11





#### Loi XII: Fautes et Comportements Antisportifs

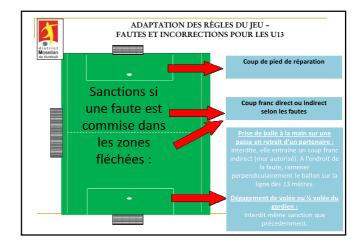
- ⇒ Le gardien du but dans la zone des 13 mètres n'est plus autorisé à prendre le ballon des mains sur une passe du pied de son partenaire.
- ⇒ CFI perpendiculairement à l'endroit de la faute sur la ligne des 13m

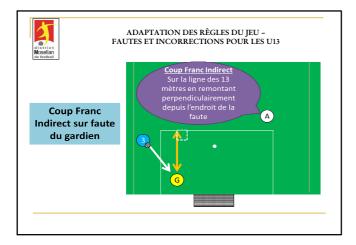


#### Loi XII: Fautes et Comportements Antisportifs

Lorsque le gardien de but est en possession du ballon dans les mains, le dégagement du gardien de but ne pourra pas se faire de volée ou de demi-volée.

- Sur les prises de balle à la main, seules sont autorisées les relances à la main ou les relances au pied avec ballon au sol
- Sont exclus les dégagements de volée ou de demi-volée
- un CFI à 13 mètres avec mur sera accordé à l'équipe adverse (en face de l'endroit où le gardien a dégagé de volée ou de demi-volée).







#### Loi XIV : le Coup de Pied de Réparation

- Il est tiré à 9 m du but
- Il sanctionne toute faute commise dans la <u>surface de</u> <u>réparation uniquement</u>
- Il est tiré sans mur et face au but

#### Loi XVI : le Coup de Pied de But

- Le ballon est placé devant le but
- Le ballon doit être arrêté
- À 1 mètre à droite ou à gauche du point de réparation

#### Loi XVII : le Coup de Pied de Coin

- Le corner est tiré à l'angle du terrain
- Les adversaires ne pouvant s'approcher à moins de 6m

#### L'utilisation du Remplacement Permanent – Une réponse intelligente à l'exclusion temporaire!

L'utilisation du remplacement permanent est une faculté octroyée à tous les clubs de permettre à un joueur déjà remplacé, de revenir sur le terrain (règlements généraux de la ligue lorraine de football § 3.3.2.1), en division d'honneur séniors et en finale de la coupe de Lorraine, depuis 2017/2018

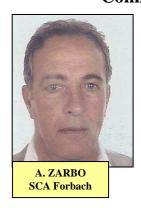
Ce dispositif est largement utilisé par les entraîneurs pour permettre à un bon joueur de « souffler » quelques minutes avant de retrouver sa place, et beaucoup plus souvent, pour « casser » le rythme, notamment en seconde période, ou chercher ainsi à gagner du temps. J'ai pu ainsi assister à une rencontre où pendant le temps additionnel, 3 changements furent effectués par la même équipe, dans un laps de temps très court, prolongeant ainsi encore la partie de 90 secondes au grand étonnement de son capitaine.

« L'exclusion temporaire est une sanction administrative décidée et notifiée par l'arbitre à un joueur pour une durée de 10' ». Elle fait partie des pouvoirs discrétionnaires de ce premier, ne peut être appliquée qu'une seule fois au même joueur, avant ou après un avertissement. Cette sanction, non purgée à la mitemps, se poursuit en seconde période ; si cela se produisait à la fin du temps règlementaire d'une rencontre nécessitant les tirs au but, le joueur ne serait pas autorisé à participer à cette séance (article 10). Elle concerne tous les niveaux, sauf ceux cités ci-dessus, et ceux gérés directement par la FFF, (compétitions et coupes nationales), et ne s'applique pas au foot réduit ni au futsal.

En règle générale, les arbitres n'utilisent que parcimonieusement cette procédure, qui permet tout de même de calmer les esprits parfois surchauffés, et de limiter les contestations émanant de joueurs qui ont perdu une grande partie de leur self contrôle. Ce dispositif, qui prive une équipe d'un joueur pendant 10', est souvent très efficace et permet à l'arbitre de retrouver plus de sérénité sur le terrain. De plus, le joueur concerné a souvent eu largement le temps de s'apaiser.

On voit bien que l'utilisation intelligente du remplacement permanent permettrait d'éviter l'amputation d'une équipe, à condition toutefois que la personne chargée de sa gestion connaisse très bien ses joueurs, intervienne à temps, et ait assez de maîtrise et de calme pour juger sainement la situation. Il est certain que « les bancs agités » influent négativement sur le comportement des joueurs, et dans ces conditions, il est difficile de reprocher à ceux-ci de perdre eux aussi la capacité d'analyser correctement une situation ou un fait de jeu. Vaut-il mieux que l'arbitre s'en charge ?!

#### Connaissez-vous les Présidents de la CDA et des SCA?









**SCA Hayange** 



#### LA BALLE A TERRE

Le règlement dit qu'une balle à terre est une manière de reprendre le jeu après que l'arbitre a momentanément dû interrompre le jeu pour une quelconque raison non mentionnée dans les Lois du Jeu. C'est le cas, lorsque, par exemple, un second ballon se retrouve dans une zone proche de celle du premier, ou lorsqu'un corps étranger pénètre sur la pelouse sans y avoir été invité par l'arbitre (spectateur, ramasseur de balle, soigneur, etc...), ou bien encore lorsqu'un joueur reste couché sur la pelouse suite à une blessure que le directeur de jeu estime sérieuse.

L'arbitre interrompt alors la partie, s'assure de la sortie de l'élément qui a entrainé l'arrêt, prend le ballon en mains, et le laisse tomber à terre à l'endroit où celui-ci se trouvait au moment de l'interruption du jeu.



Vous l'aurez remarqué, le règlement ne demande pas la présence de quelques joueurs que ce soient pour effectuer une balle à terre, exit donc le bon vieux « entre deux » qu'on entend encore et toujours à tort sur et autour des pelouses. L'arbitre remet donc le ballon en jeu à l'endroit où celui-ci se trouvait au moment de l'arrêt, sauf s'il était dans une surface de but. Dans ce cas, la balle à terre sera jouée sur la ligne de cette surface de but parallèle à la ligne de but au point le plus proche de l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'arrêt de jeu.

Inutile de vous dire qu'il vaut mieux ne pas en arriver là et attendre quelques secondes avant d'interrompre la partie, juste le temps pour ce ballon de quitter la surface de but, voire même la surface de réparation. On n'est jamais trop prudent, car je vous laisse imaginer une balle à terre chèrement disputée par des joueurs des deux camps sur la ligne d'une surface de but! Appliquer le règlement n'empêche pas d'être malin.

Dans le même ordre d'idée, et pour éviter tout désagrément, assurez-vous toujours (dans la mesure du possible) que la balle à terre soit jouée sans risque de conflit. Effectuez-là de manière à donner le ballon à l'équipe qui ne le possédait pas au moment de l'arrêt, en précisant comment vous aimeriez que cette reprise du jeu soit faite. C'est en effet le moment de bien communiquer et d'être certain que le joueur qui va jouer en premier le ballon le redonnera à l'équipe adverse de manière réellement fairplay et sportive. On voit encore trop de longs ballons dégagés en touche près du poteau de corner adverse et un pressing haut organisé dès la remise en touche effectuée. Avec une communication digne de ce nom, on peut raisonnablement espérer que le joueur comprendra.

N'oubliez pas que la balle à terre doit être rejouée si le ballon a été touché par un joueur avant qu'il ait touché le sol ou s'il quitte le terrain de jeu après avoir rebondi sans qu'un joueur ne l'ait touché. Sachez également qu'un but ne peut pas être marqué directement sur balle à terre par le joueur qui botte le ballon. Un coup de pied de but sera accordé s'il marque dans le but adverse, un corner s'il inscrit un but contre son camp. Par contre, s'il effectue un contrôle et qu'il tire au but juste après, le but ne sera pas validé qu'il ait été marqué pour ou contre son camp. Il faut que 2 joueurs aient eu un contact avec le ballon.

A la lecture de tout ce qui précède, il apparait que la balle à terre n'est pas un événement anodin dans un match et parce qu'elle peut être source de conflit il convient de l'appréhender de façon intelligente en anticipant les problèmes éventuels qu'elle peut générer. Il faut donc la gérer avec un sens de la communication et un pouvoir de persuasion aiguisés.

Voilà une question qui soulève fréquemment de nombreuses réactions et où les avis divergent, bien souvent, par manque de connaissance des critères de jugement, ou au contraire par une trop grande « intellectualisation » de ces derniers : Explications :

L'élément premier à identifier est sans aucun doute la possession de balle. Le joueur victime de la faute avait-il le contrôle du ballon, autrement dit se trouvait-il à distance de jeu de la balle de manière à pouvoir la jouer à tout moment ?

La réponse à cette question est déterminante car si le joueur n'avait pas le contrôle du ballon ou n'était pas en mesure de le jouer, nous ne pouvons parler d'anéantissement d'une occasion nette de but. Par exemple, un joueur attaquant déborde et centre en direction d'un partenaire seul au point de penalty. Ce dernier saute pour tenter de frapper le ballon de la tête mais trop court, le ballon lui passe un bon mètre au dessus. Si un défenseur, en retard, fait faute sur l'avant centre, quoi qu'il arrive nous ne pourrons parler d'anéantissement d'une occasion nette de but car l'attaquant n'a jamais été en mesure de contrôler ou de jouer le ballon.

En revanche, dans le cas contraire, où un joueur attaquant a le contrôle du ballon ou est à distance de le jouer, nous pouvons envisager de parler d'anéantissement...si les questions suivantes sont posées :

- A quelle distance du but adverse se trouve l'attaquant qui a subi la faute ? plus il sera proche du but adverse plus la notion d'occasion nette de but aura de sens.
- Se dirigeait-il vers le but adverse ? S'il était dos au but adverse ou de face mais en direction d'une ligne de touche ou d'un poteau de coin alors il y a moins de chance de se trouver dans le cas d'une occasion nette de but. Par contre si son déplacement était orienté vers les filets adverses, la sanction suprême est à envisager.
- Des défenseurs étaient-ils encore en mesure d'intervenir pour gêner l'attaquant ? Si non, très probable d'être dans le cas d'une occasion nette de but.
- La faute a-t-elle été commise par le gardien de but ? Si oui, la thèse de l'anéantissement d'une occasion de but prend là aussi de l'épaisseur.

Lorsque de nombreux paramètres entrent en jeu dans la prise de décision, 3 cas peuvent se présenter à l'arbitre :

- 1 = les réponses aux questions précédentes vont toutes dans le sens de l'anéantissement : dans ce cas la décision est unanime : carton rouge pour le fautif.
- 2 = les réponses aux questions précédentes vont toutes dans le sens opposé à l'anéantissement : dans ce cas la décision est également claire : pas d'exclusion du défenseur.

Lors de ces 2 premiers cas, il s'agit d'une décision « black or white », ce qui signifie que l'arbitre n'a normalement aucune difficulté à trouver la réponse appropriée. En revanche, il peut parfois se produire le cas n°3, à savoir :

3 = les réponses aux questions précédentes ne vont pas toutes dans le sens de l'anéantissement.

Dans ce cas, rentre en compte la notion d'interprétation et de lecture fine de la situation pour prendre la bonne décision. Prenons un exemple : un attaquant en possession du ballon subit une faute alors qu'il se trouvait au niveau de la ligne médiane : peut-être que l'attaquant n'était pas proche du but adverse (critère non favorable à l'anéantissement), que le gardien n'était pas le responsable de la faute et qu'il se trouvait encore dans ses buts, mais l'avant centre était lancé avec le ballon vers le but adverse sans qu'aucun défenseur ne soit en mesure de faire obstacle à son

évolution (critères favorables à l'anéantissement), au moment où le fautif lui a fait un croc en jambe.

Dans ce cas de figure, bien que tous les critères ne soient pas réunis, l'arbitre devra exclure le fautif pour anéantissement d'une occasion nette de but, alors que dans d'autres cas de figure il sanctionnera l'arrêt d'une attaque prometteuse.

Par conséquent, l'analyse de ces critères n'est pas toujours « parlante » ce qui signifie que raisonner en se posant les précédentes questions n'est pas un gage de résultat correct. Cette méthode d'analyse n'est donc pas à prioriser, d'autant plus que se poser 4 questions prend du temps...et que l'arbitre ne dispose que d'une à deux secondes pour décider!

La solution ?? Ne se poser qu'une seule question : « l'attaquant est-il en position pour aller marquer ? » et surtout ANTICIPER la réponse !!

J'entends par là que l'arbitre doit sentir le jeu et donc essayer d'anticiper ce qui peut (ou ce qui va) se produire. Ainsi, quand je vois par exemple un attaquant partir balle aux pieds en direction du but adverse, je dois me répéter « dans ma tête » s'il y a faute maintenant sur lui c'est jaune, jaune, jaune, toujours jaune, jaune, (et alors qu'il vient de dribbler le dernier défenseur pouvant lui faire obstacle) maintenant rouge, rouge, rouge...hop faute du défenseur : coup de sifflet et carton rouge...sans aucune hésitation!

Avec ce type de raisonnement, à coup sûr vous réduirez les chances de vous tromper sur la couleur du carton, car dans bien des cas, au moment où la faute est commise, il y a anéantissement mais le temps que l'arbitre porte le sifflet à la bouche et termine son long coup de sifflet (car long et strident dans ce cas de figure puisque faute importante), une à deux secondes se sont écoulées. Or en moyenne c'est le temps nécessaire pour un joueur pour parcourir 10m ce qui fait que quand on « prend la photo » de la situation après son coup de sifflet, on va trouver un ou plusieurs défenseurs derrière l'attaquant et donc on jugera qu'il n'y avait pas occasion nette de but...à tort, car si l'on avait pris la photo au moment de la faute (quand dans notre tête on se répétait rouge, rouge, rouge), on se serait rendu compte que l'attaquant était seul en direction du but adverse.

La clé c'est donc d'anticiper...pour ne pas subir la situation, pour éviter de se poser trop de questions, de laisser penser aux joueurs que l'on a un doute, de ne plus s'y retrouver, et de se faire contester.

Retenez donc que pour bien détecter un anéantissement il faut l'anticiper.



